

CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3843 - MERCREDI 7 OCTOBRE 2020

SANTÉ PUBLIQUE

Le CHU recherche un personnel qualifié

Pour améliorer l'offre de santé et répondre aux attentes des populations en matière de prise en charge médicale, le Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville va organiser un concours de recrutement des agents paramédicaux. Selon la directrice des ressources humaines du CHU, Chiara Raffelini, cette initiative

permettra de renforcer les équipes cliniques et le personnel soignant qui font défaut au sein de la plus grande structure sanitaire du Congo. Ce programme se déroule dans un climat marqué par la menace de grève de l'intersyndicale qui dénonce le licenciement de son président.

Page 7



Une vue des postulants/Adiac

RELANCE DU SPORT NATIONAL

Investir dans la formation des athlètes



Hugues Ngouélondélé et le président du Cnocs/Adiac

A la faveur d'un séminaire organisé par le comité national olympique et sportif congolais à Brazzaville, le ministre des Sports et de l'Éducation physique, Hugues Ngouélondélé, a invité les acteurs impliqués dans le développement du sport à investir dans la jeunesse « *A la vérité, sans formation au niveau des fédérations sportives nationales, l'excellence sportive ne sera qu'un vain mot. La jeunesse est un atout très important, un vivier pour le développement de notre sport ; plus nous la formons, mieux cela vaut* », a-t-il déclaré.

Page 10

GRÈVE À LA SOPECO

L'intersyndicale veut saisir la perche tendue par la direction générale



La direction générale de la Sopeco

Suite à la grève qui paralyse, depuis le 23 septembre, la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopeco), les syndicats des travailleurs jadis hostiles aux négociations se disent désormais prêts à dialoguer avec la direction générale.

« *Nous invitons la direction générale à un compromis parce que la majorité des entreprises publiques payent à partir de l'indice 300. Or à la Sopeco, nous sommes payés à l'indice 160. Les différends au sein d'une entreprise se règlent autour d'une table et non par les bras de fer ou par médias interposés* », a lancé le secrétaire général du syndicat le postier, Gestas Ngami Ndzala.

Page 6

PRÉVENTION DES MALADIES

Le Congo réactualise son plan de riposte à Ebola



La ministre de la Santé, au centre, lors de la présentation du plan de riposte à Ebola/Adiac

La réapparition le 1er juin dernier de l'épidémie à virus Ebola dans la province de l'Équateur en République démocratique du Congo, a conduit les autorités du Congo-Brazzaville à réformer le plan de riposte à cette maladie. Ce nouveau plan, dont le coût global s'élève à quatre milliards

FCFA, cerne les efforts à fournir ainsi que les besoins en infrastructures, en personnel et en moyens de communication. Il va également permettre au gouvernement de mobiliser les moyens financiers auprès des partenaires.

Page 7

DISPARITION

Décès à Brazzaville de Robert Jean-Raphaël Massamba-Débat

Le directeur général de l'Agence de régulation des transferts de fonds, Robert Jean-Raphaël Massamba-Débat, est décédé hier à Brazzaville, à l'âge de 67 ans, des suites d'une courte maladie.

Membre du comité d'administration de la Banque des États d'Afrique centrale jusqu'à sa mort, cet économiste a occupé plusieurs postes au niveau national. Au plan sportif, il était président de la Fédération congolaise du sport de travail.

Page 3



Éditorial

Erreur

Page 2

ÉDITORIAL

Erreur

La plus grave erreur que puisse commettre dans le moment présent l'Etat, ou plutôt ses administrations, serait de harceler au-delà du raisonnable les acteurs économiques afin de renflouer les caisses publiques. Et malheureusement c'est bien ce qui se passe aujourd'hui dans de nombreux secteurs comme le prouvent les informations qui remontent vers nous d'heure en heure, de jour en jour.

Le danger que porte en elle la multiplication des actions menées pour récupérer en un temps record les sommes dues de différentes façons à l'Etat – impôts, taxes, charges sociales, prélèvements divers – est double : outre le fait qu'elle aggrave les tensions de trésorerie que vivent mal, très mal les simples citoyens, les entreprises petites ou grandes, les artisans et les commerçants, elle s'accompagne d'un non règlement de ses propres dettes par l'Etat, par ses administrations et par ses nombreux, très nombreux services qui atteignent un niveau jamais connu. D'où l'explosion de la dette interne qui figure en bonne place dans le jugement pour le moins négatif que portent sur nous les institutions internationales et qui retarde la mise en œuvre espérée à juste titre de l'aide extérieure.

La combinaison de cette double menace ne peut que retarder, sinon même bloquer purement et simplement la relance de l'économie nationale dont dépend la reprise de notre marche en avant sur la voie du progrès. D'une part, en effet, elle finira par provoquer un effondrement des moyens financiers dont disposent les citoyens comme les entreprises ; et, d'autre part, elle risque de générer une hausse vertigineuse du chômage qui creusera encore plus la dette publique, coûtera très cher à la nation tout entière, réduira un peu plus les moyens dont dispose la puissance publique pour mettre fin à la crise qui nous ronge depuis des mois et qu'a lourdement aggravée la pandémie du coronavirus.

Rien n'est plus important dans ce contexte que de soutenir les entreprises petites ou grandes, artisanales ou agricoles dont dépend l'emploi direct ou indirect. Et donc de veiller à ce que, d'une part, les sommes qui leur sont dues soient réglées rapidement, d'autre part à ce que le recouvrement des sommes qu'elles doivent d'une façon ou d'une autre à l'Etat ne les plonge pas dans un gouffre financier dont elles ne se relèveront pas.

Les Dépêches de Brazzaville

LIKOUALA

Gilbert Djombo Bomodjo reprécise les missions des nouvelles autorités locales

Le préfet du département de la Likouala, Gilbert Djombo Bomodjo, qui a récemment intronisé les sous-préfets d'Impfondo et d'Epena, ainsi que l'administrateur-maire de la communauté urbaine d'Epena, a rappelé l'étendue de leurs missions.

Nommés par décret présidentiel, les sous-préfets d'Impfondo, Gabriel Mbindoma, et d'Epena, Benoît Alangamoye Bakary, ainsi que l'administrateur-maire de la communauté urbaine d'Epena, Anaclet Ernest Mongo, viennent d'être installés dans leurs nouvelles fonctions. Enseignant de formation, le nouveau sous-préfet d'Impfondo a appelé la population à l'unité, au travail et au regroupement autour des autorités départementales et locales.

Gabriel Mbindoma dont la sous-préfecture compte trente-deux villages a également exhorté ses administrés à la vigilance en cette période où l'on signale la réapparition de l'épidémie à virus Ebola de l'autre côté du fleuve et à lutter contre la pandémie de Covid-19. « Le message que je lance à la population, c'est un mes-



Gilbert Djombo Bomodjo intronisant le sous-préfet d'Impfondo DR

sage d'unité, de travail, un message de regroupement autour de leurs autorités », a-t-il déclaré.

Le préfet de la Likouala, Gilbert Djombo Bomodjo a rappelé les attributions de ces nouveaux promus. Selon lui, le district est placé sous l'autorité du sous-préfet

et la communauté urbaine sous celle de l'administrateur-maire. « Le sous-préfet est placé sous l'autorité directe du préfet qu'il représente dans sa circonscription. Il agit, à ce titre, par délégation du préfet. Il est dépositaire de l'autorité de l'Etat, rend compte au quotidien au préfet de la situation de sa circonscription ; veille au respect des lois et règlements et concourt au maintien de la sécurité et de l'ordre public et à la protection de la population », a-t-il reprécisé.

Le sous-préfet exerce, a-t-il ajouté, le pouvoir hiérarchique sur l'ensemble des agents de l'Etat en service dans le district à l'exception, entre autres, des agents relevant du corps judiciaire.

Parfait Wilfried Douniama

« Le sous-préfet est placé sous l'autorité directe du préfet qu'il représente dans sa circonscription. Il agit, à ce titre, par délégation du préfet. Il est dépositaire de l'autorité de l'Etat, rend compte au quotidien au préfet de la situation de sa circonscription ; veille au respect des lois et règlements et concourt au maintien de la sécurité et de l'ordre public et à la protection de la population »

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PROJET DU BUDGET 2021

Le Congo revoit à la hausse ses prévisions de recettes

Les ressources budgétaires sont projetées à 1846,1 milliards FCFA, contre 1525,3 milliards dans le budget 2020 réajusté, soit une hausse de 21%. Les dépenses publiques seront réduites de 1%, passant de 1630 milliards FCFA à 1615,9 milliards FCFA.

Dans un contexte de double choc macroéconomique et budgétaire, marqué par la forte baisse des recettes pétrolières et son incidence sur l'économie nationale et l'impact de la pandémie du coronavirus, le gouvernement congolais veut mettre un terme à une gestion budgétaire trop dépendante de l'endettement. Il mise sur une gestion budgétaire prudente basée sur les ressources internes.

Au cours d'un Conseil des ministres, le 5 octobre, le gouvernement entend poursuivre la modernisation de l'administration fiscale, à travers notamment la généralisation de la bancarisation de la collecte des impôts ; l'élargissement de l'assiette fiscale ; la rationalisation de la dépense fiscale ; la modernisation des procédures relatives aux recettes du domaine ; l'amélioration des recettes de services et de portefeuille et l'optimisation de la mobilisation des ressources extérieures.

« Il existera un gap de financement d'environ 430 milliards de francs CFA, dont le bouclage dépendra de plusieurs facteurs liés à la fois aux résultats des négociations de la restructuration de la dette avec les traders ; au bon suivi du programme économique et financier ; à l'amélioration de la conjoncture économique et de la situation sanitaire ainsi qu'à la recherche d'autres financements », précise le compte rendu du Conseil des ministres.

Fiacre Kombo.

DISPARITION

Robert Jean- Raphaël Massamba-Débat s'en est allé

Directeur général de l'Agence de régulation des transferts de fonds, de 2013-2020, Robert Jean- Raphaël Massamba-Débat est décédé le 6 octobre à Brazzaville, à l'âge de 67 ans, des suites d'une courte maladie.

Avant d'être nommé à la tête de cet établissement public, Robert Massamba-Débat a occupé plusieurs autres fonctions tant au niveau national que sous-régional.

Au plan national, il fut directeur général de l'Economie, directeur général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes. Il a également occupé les postes de président du comité d'administration provisoire de Hydro Congo, du comité national de la balance des paiements ainsi que de la cellule nationale de surveillance multilatérale.

Robert Jean- Raphaël Massamba-Débat était administrateur à la Banque des Etats de l'Afrique centrale et ancien membre du comité inter-Etats de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

Ce dernier fut de même président de la Fédération congolaise du sport de travail (FCST), élu le 28 octobre 2016, succédant ainsi à Dieudonné Tchiloemba.



L'un des quatre vices-présidents du conseil exécutif de l'Organisation du sport de travail en Afrique, il a été élu président de l'office 4 Afrique centrale. Sa vision pour la fédération congolaise du sport de travail qu'il a dirigée de 2016 à 2020 lui a valu quelques distinctions. La

FCST a été désignée meilleure fédération qui avait le meilleur programme d'Afrique de l'année 2018 par l'Osta. En 2019, la même organisation a élevé Robert-Jean Raphaël Massamba-Débat parmi les meilleurs dirigeants.

Lopelle Mboussa Gassia

GAMBOMA

Des taxis-motos font la queue pour le carburant

L'attente à la station-service de Gamboma, département des Plateaux, n'est pas liée à une pénurie, mais plutôt aux caprices du pompiste qui oblige les conducteurs des taxis-motos de se montrer patients, alors que pour ces derniers c'est un manque à gagner en matière de temps.



Les taxis-motos en attente du carburant à la station de Gamboma

De longues files d'attente observées à la station d'essence de Gamboma dans la matinée du 5 septembre. Les taxis-motos alignés tantôt avec conducteurs sur le siège tantôt sans conducteurs. Ces derniers, fatigués, préfèrent trouver un abri où s'asseoir jusqu'à ce que le pompiste de l'unique station de cette communauté urbaine finisse sa mise au point.

Pourtant, la veille, les conducteurs étaient-là pour s'approvisionner. Mais celui qui devait les servir étant fatigué de travailler leur avait demandé de

revenir le lendemain. Une attitude commerciale qui se justifie peut-être parce qu'il n'y a pas de concurrents en face concernant la livraison du carburant dans la localité. « C'était un manque à gagner puisque certains d'entre nous étaient obligés de garer. Et ce matin, tant qu'ils ne sont pas servis, ils ne peuvent pas commencer à faire des courses. C'est une perte », souligne Arnaud Ngapika, un jeune de la localité, conducteur d'un taxi-moto depuis trois ans.

Sur le circuit routier de Gam-

boma, il n'y a pas de taxis. Ce sont donc ces engins qui assurent le transport interurbain à travers les artères de la commune urbaine qui ne sont pas, pour la plupart, bitumées. La route nationale n°2, principale voie qui traverse la localité est, elle-même, accidentée et ensablée. Des bourbiers qui se forment obligent certains véhicules de faire des détours pour éviter de s'embourber. La saison des pluies risquera d'aggraver la situation si l'on y prend pas garde.

Rominique Makaya

Le prix de l'igname a doublé à Gamboma

La denrée qui fait la notoriété alimentaire de Gamboma se fait rare. Le tas qui était vendu à 1000FCFA est passé à 2000FCFA



Une vendeuse d'ignames/Adiac

Les interactions entre vendeurs et clients sont au bon fixe au marché de Gamboma, communauté urbaine aux allures de capitale économique du département des Plateaux. Des voyageurs en provenance de Brazzaville et d'autres localités de la zone méridionale du pays, pour la zone septentrionale et inversement, y marquent souvent, sinon toujours, un arrêt pour s'approvisionner en denrées alimentaires du terroir.

Asperges (moca), ignames, bananes, maniocs et bien d'autres aliments, produits par les coopératives de la place, sont étalés aux abords de la route nationale pour un contact direct avec les clients de passage. D'autres commerçants sont dans le marché occupant les étalages. Là, ce sont les habitants notamment les femmes qui s'approvisionnement comme d'habitude. Distanciation entre commerçants respectée comme ailleurs dans le pays, mais certaines mesures barrières contre la Covid-19 ne sont pas considérées (port du masque sous le menton). Surprise pour les clients, les prix de l'igname, une des denrées la plus prisée qui est la notoriété alimentaire de Gamboma, ont doublé.

« Actuellement, l'igname se fait plus voir. Le tas qui était vendu à 1000FCFA est passé à 2000FCFA. Celui de 500FCFA à 1000 CFA », a indiqué Sylvie Ngambou, une vendeuse de la place. En réalité, il n'y a quasiment plus de tas vendus à 500FCFA. La majoration des prix n'empêche pas les acheteurs d'en prendre. Seulement, au lieu d'acheter deux paquets ou plus, ils sont obligés de réduire la quantité, au nom de l'équilibre du panier de la ménagère.

R.M.

Compte rendu du Conseil des ministres du lundi 5 octobre

Le Conseil des ministres s'est réuni ce lundi 05 octobre 2020 par visioconférence, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Trois affaires, toutes au titre du ministère des Finances et du Budget, étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, exercice 2019 ; Un projet de loi portant loi de finances rectificative pour l'année 2020 ; Un projet de loi portant loi de finances pour l'année 2021.

Ministère des Finances et du Budget

A/- Projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, exercice 2019

Invités par le président de la République à prendre la parole, MM. Calixte Nganongo, ministre des Finances et du Budget et Ludovic Ngatsé, ministre délégué au Budget, ont rappelé aux membres du Conseil des ministres que le projet de loi soumis à leur examen répondait aux dispositions de l'article 60 de la loi organique n°36-2017 du 03 octobre 2017 relative aux lois de finances.

La loi de finances exercice 2019 avait arrêté le budget de l'Etat à 2.067.673.000.000 de frs CFA en recettes et 1564.008.000.000 frs CFA en dépenses.

Le déficit prévisionnel des ressources de trésorerie sur les charges de trésorerie avait été estimé à 1024.189.000.000 frs CFA, financé comme suit : un apport du solde budgétaire excédentaire de 503.665.000.000 frs CFA et un apport à rechercher auprès des bailleurs internationaux fixé à 520.524.000.000 frs CFA.

Sur ces bases, l'exécution du budget de l'Etat exercice 2019 a donné les résultats suivants :

1/- Du point de vue des recettes

a)- des impôts et taxes intérieurs

Prévus pour 694 milliards 334 millions frs CFA, ils ont été recouverts pour la somme de 501 milliards 699 millions frs CFA, soit un taux de recouvrement de 72,25% inférieur aux prévisions, contre 76,74% en 2018.

b)- des droits et taxes de douane

Les recouvrements se sont élevés à 103 milliards 286 millions frs CFA pour une prévision de 140 milliards, soit un taux de recouvrement de 73,78% contre 78,08% en 2018.

c)- des recettes pétrolières

Elles ont été recouvrées pour 1303 milliards 549 millions frs CFA contre une prévision de 1094 milliards 176 millions frs CFA, soit un taux de réalisation de 119,13% contre 172,02% en 2018, et ce grâce à la bonne tenue de vente des cargaisons et à un meilleur recouvrement du profit-oil.

d)- des droits et frais administratifs

Ils ont été recouverts à hauteur de 8 milliards 890 millions frs CFA pour une prévision de 20 milliards 100 millions frs CFA, soit un taux de recouvrement de 44,23%.

e)- des recettes de portefeuille

Elles ont été recouvrées à hauteur de 7 milliards 766 millions frs CFA, contre une prévision de 8 milliards, soit un taux de recouvrement de 97,08%.

f)- des recettes minières

Elles n'ont été recouvrées que pour 200 millions frs CFA, contre une prévision d'1 milliard 500 millions frs CFA, soit un taux de recouvrement de 13,33%.

g)- des recettes forestières

Les recettes constatées à fin décembre 2019 se sont élevées à 7 milliards 200 millions frs CFA, contre une prévision de 10 milliards frs CFA, soit un taux de recouvrement de 72%.

h)- des dons, legs et fonds de concours

Sur une prévision de 28 milliards frs CFA, seule la contribution des dons a été constatée pour la somme de 56 milliards 628 millions frs CFA.

Au total, les recettes du budget de l'Etat pour l'année 2019 sont arrêtées à la somme de 2042 milliards 219 millions 892.883 frs CFA, pur une prévision de 2067 milliards 673 millions frs CFA, soit un taux de recouvrement de 98,76%, contre 122,21% en 2018.

2/- Du point de vue des dépenses

Le montant total des ordonnancements de dépense pour l'année 2019 a été de 1604 milliards 279 millions frs CFA, répartis ainsi qu'il suit :

a) - des dépenses de fonctionnement

Prévues pour 1270 milliards 508 millions frs CFA, elles ont été ordonnancées à hauteur de 1301 milliards 927 millions frs CFA, soit un taux d'exécution de 102,47%, contre 127,73% en 2018.

Cependant, ces dépenses n'ont pu être payées qu'à hauteur de

1137 milliards 823 millions frs CFA, générant « des restes à payer » de 164 milliards 103 millions frs CFA.

b)- des dépenses d'investissement

Au 31 décembre 2019, les dépenses d'investissement prévues pour 293 milliards frs CFA ont été ordonnancées pour la somme de 243 milliards 842 millions frs CFA, soit un taux d'exécution de 83,22% contre 63,42% en 2018. Ces dépenses ont été payées à hauteur de 202 milliards 958 millions frs CFA, générant des « restes à payer » de 40 milliards 883 millions frs CFA.

c)- des dépenses des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor

Prévues pour la somme de 80 milliards 523 millions frs CFA, elles ont été ordonnancées à hauteur de 58 milliards 510 millions frs CFA, soit un taux d'exécution de 72,66%.

3/- Du résultat global

L'exécution du budget général de l'Etat exercice 2019 a donné les résultats suivants :

Recettes (recouvrements) : 2042.219.892.883 frs CFA
Dépenses (ordonnancements) : 1604.279.876.277 frs CFA

Ceci représente un solde budgétaire excédentaire de 437 milliards 940 millions frs CFA, contre un excédent prévisionnel de 503 milliards 665 millions frs CFA, soit un taux de réalisation de 86,95%.

Il convient de noter que les appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers, attendus dans le cadre de la Facilité élargie de crédit, ne se sont élevés qu'à 178 milliards 39 millions frs CFA, contre un financement extérieur attendu des bailleurs de fonds de 520 milliards 524 millions frs CFA, soit un taux de 34,23%.

Ainsi, malgré une augmentation substantielle des recettes pétrolières et une amélioration du solde budgétaire global, il subsiste néanmoins un gap de financement dans l'exécution du budget 2019, en intégrant les opérations de trésorerie et de financement.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, exercice 2019. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

B/- Projet de loi portant loi de finances rectificative pour l'année 2020

Poursuivant son propos, le ministre Ngatsé a rappelé aux membres du Conseil des ministres que la loi de finances initiale de l'exercice 2020 a déjà fait l'objet d'une première rectification en mai dernier, à la suite du choc relatif à la pandémie de la Covid-19.

Celle-ci a été caractérisée par i) un ajustement à la baisse des ressources, en lien avec la chute des recettes pétrolières, conséquence de l'effondrement des cours internationaux de brut, et des recettes intérieures du fait de la contraction de la demande intérieure ; et ii) une hausse des dépenses pour faire face aux urgences, ainsi qu'à la mise à niveau des infrastructures sanitaires de base.

Il ressort de l'évaluation de l'exécution du budget au 31 août 2020 que les recettes ont été recouvrées à hauteur de 77,8% des prévisions et les dépenses exécutées autour de 52,4% des projections annuelles.

Il apparaît que les recettes intérieures, réalisées à plus de 80% par rapport aux prévisions annuelles de la première loi de finances rectificative 2020 ont été sous-évaluées.

Au niveau des dépenses, le taux d'exécution est de 52,4% fin août 2020.

Enfin, les dons inscrits pour le Fonds national de solidarité et de relance de l'activité économique, préalablement prévus à 29 milliards, n'ont été mobilisés qu'à hauteur de 10%.

L'article 31 de la loi n° 10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques, dispose que : « Les budgets annuels de l'Etat et des administrations publiques sont élaborés en se fondant sur les principes de réalisme et de sincérité tant dans leurs prévisions de dépenses que de recettes » ;

En outre, l'article 58 de la loi organique n°36-2017 du 03 octobre 2017 relative aux lois de finances dispose qu'un « projet de loi de finances rectificative est déposé au Parlement par le gouvernement si :

L'équilibre financier défini par la loi de finances initiale est modifié en fonction de l'évolution de la conjoncture, et notamment de l'intervention des décrets d'avance ou d'annulation des crédits

; Les recettes constatées en cours d'année sont largement supérieures aux prévisions initiales ; Des nouvelles mesures législatives ou réglementaires affectent l'exécution du budget. »

Poursuivant son propos, et après avoir détaillé l'évolution récente de l'environnement international, le ministre Ngatsé a indiqué que l'économie congolaise continue à subir les effets de la crise sanitaire et de l'effondrement des cours internationaux de pétrole brut. Les dernières estimations du taux de croissance réalisées par le FMI, en juin 2020, prévoient une récession de -8,6% du PIB.

Les orientations de la politique économique et les choix budgétaires sont en harmonie avec les grands axes du Plan national du développement (PND), à savoir : i) le renforcement de la gouvernance, ii) la réforme en profondeur du système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle et iii) la diversification de l'économie basée sur les secteurs porteurs de croissance.

Tenant compte de la crise générée par la pandémie de Covid-19, le gouvernement a développé une action en deux volets.

Le volet stabilisation : il s'agit de maintenir une discipline budgétaire à travers une gestion rigoureuse des finances publiques, en fixant les dépenses sur un niveau réaliste de mobilisation des ressources.

Afin d'atteindre cet objectif général, la politique budgétaire poursuivra à moyen terme les objectifs spécifiques suivants : (i) réduire le déficit primaire hors pétrole ; (ii) améliorer la transparence et la discipline budgétaires ; (iii) rendre viable la dette publique.

Le volet relance : il vise à respecter les principaux engagements contenus dans le projet de société de son Excellence, M. le président de la République, chef de l'Etat ; la priorité est ainsi accordée aux dépenses à caractère social et aux seules dépenses d'investissements favorisant le retour à l'activité et à l'emploi.

On peut ainsi citer les actions prévisionnelles suivantes : travaux d'amélioration des plateaux techniques du CHU ; extension de l'offre de soins avec financement des travaux de finalisation de deux hôpitaux généraux dont un à Brazzaville et l'autre à Pointe-Noire ; financement de l'opérationnalisation de la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU). Il s'agit également de poursuivre la mise en œuvre des chantiers suivants en vue de la finalisation de chantiers suivants : construction du marché central de Pointe-Noire ; mise en place de la zone économique de Maloukou ; travaux de réhabilitation et de redimensionnement de la Route Nationale n°2.

Ces opérations seront grandement financées par le paiement partiel de la dette intérieure à travers le Club de Brazzaville, qui a mobilisé 300 milliards de FCFA levés sur le marché financier sous-régional, dans le respect de la réglementation de la BEAC et conformément aux engagements du programme conclu avec le FMI.

Le ministre Ngatsé a ensuite détaillé les réalisations de la première loi de finances rectificative au 31 août 2020.

Il en ressort qu'avec des recettes budgétaires de 843 milliards de francs CFA et des dépenses budgétaires de 976 milliards 500 millions de francs CFA, le solde budgétaire est déficitaire de 84 milliards 100 millions de francs CFA.

Dans la partie financement, il faut noter que les charges de trésorerie sont restées dominées par l'amortissement de la dette publique, en dépit du moratoire sur le service accordé par certains créanciers.

Enfin, les ressources attendues des partenaires financiers extérieurs n'ont pas été à la hauteur des ambitions affichées dans la première loi de finances rectificative.

Compte tenu de ce niveau d'exécution, il est impératif de réajuster le budget afin de le ramener à des niveaux soutenables à fin décembre 2020.

Les estimations révisées s'appuient sur des hypothèses réalistes tant du point de vue des paramètres du secteur pétrolier (production de 119 millions de barils, avec un prix du baril de 38 dollars US, avec un taux de change de 580 frs CFA pour un dollar), que de ceux du secteur non pétrolier.

Ainsi, le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2020, comprend un budget de l'Etat qui prévoit :

En ressources budgétaires : 1 525 milliards 297 millions de francs CFA, contre 1 082 milliards 903 millions de francs CFA précédemment projeté, soit une augmentation de 442 milliards 394 millions de francs CFA, induite par l'augmentation des recettes fiscales de 218 milliards 481 millions de francs CFA et des autres recettes de 314 milliards 717 millions de francs CFA, dont 270 milliards 272 millions de francs CFA de recettes pétrolières en plus.

En dépenses budgétaires : 1630 milliards de francs CFA, contre 1 862 milliards 643 millions de francs CFA, en diminution de 232 milliards 643 millions de francs CFA. Les dépenses du budget général sont en forte baisse, de 151 milliards 839 millions de francs CFA, en lien avec le recul des investissements évalué à 165 milliards de francs CFA, en raison de la faible mobilisation des financements extérieurs, et de la réduction des charges financières de la dette de 24 milliards 339 millions de francs CFA. Toutes ces baisses n'ont pu être compensées par l'augmentation du niveau des transferts de 30 milliards de francs CFA et de celle enregistrée sur les autres dépenses (anciennes charges communes) de 10 milliards de francs CFA.

Les comptes spéciaux du Trésor ont quant eux été réduits de 80 milliards 804 millions de francs CFA, conséquence de la faible mobilisation des dons destinés au financement du Fonds Covid-19 et du Fonds de solidarité nationale pour la relance économique.

Il se dégage ainsi un solde budgétaire déficitaire de 104 milliards 703 millions de francs CFA dans la nouvelle version de la loi de finances, contre 779 milliards 740 millions de francs CFA auparavant, en nette amélioration, soit 675 milliards 037 millions de francs CFA de moins.

Ce projet de loi de finances comporte également des charges de financement et de trésorerie de 807 milliards de francs CFA constituées de l'amortissement de la dette extérieure (610 milliards de francs CFA), de la dette intérieure (120 milliards de francs CFA), tout en observant un moratoire sur l'emprunt obligataire (Ecobank) de 52 milliards de francs CFA. Il faut noter le maintien de la garantie de 25 milliards de francs CFA destinée à faire fonctionner le mécanisme d'appui aux entreprises affectées durement par les mesures de riposte à la pandémie.

Les ressources de trésorerie sont constituées des emprunts à long terme (272 milliards de FCFA), des émissions de bons et obligations (150 milliards de francs CFA), d'un prêt BDEAC (15 milliards de francs CFA) ainsi que du remboursement des prêts de l'Etat (15 milliards de francs CFA).

Toutefois, il subsiste un besoin de financement de 355 milliards de francs CFA auquel s'ajoute le déficit budgétaire de 104 milliards 703 millions de francs CFA, donc un gap de financement de 459 milliards 703 millions de francs CFA qui devrait être bouclé à la faveur de l'évolution fructueuse des négociations avec les partenaires financiers, grâce à des appuis budgétaires du FMI (100 milliards de francs CFA), de la Banque mondiale (57 milliards de francs CFA), de la Banque africaine de développement (47 milliards de francs CFA), ainsi que la restructuration de la dette des traders (70 milliards de francs CFA) et le moratoire décrété à l'initiative du G20 (129 milliards de francs CFA).

Après cet examen détaillé des grandes masses du projet de budget rectifié, le Conseil des ministres a relevé le fait que, malgré la quasi-absence de soutien multilatéral ou bilatéral extérieur, mais grâce à une politique budgétaire prudente couplée à la remarquable résilience de notre peuple, l'Etat a pu augmenter quelque peu les recettes et contracter ses dépenses, afin de donner tout son sens à sa politique économique et financière dans ces temps très difficiles.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant loi de finances rectificative pour l'année 2020. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

C/- Projet de loi portant loi de finances pour l'année 2021

Invité par le chef de l'Etat à poursuivre sa présentation, le ministre Ngatsé a indiqué aux membres du Conseil des ministres que le projet de loi de finances a été élaboré sur la base des orientations du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) discuté avec le Parlement lors du débat d'orientation budgétaire du 10 août dernier.

Détaillant l'environnement économique international, le ministre Ngatsé a précisé que le projet de loi de finances pour l'année 2021 a été élaboré dans un contexte mondial de crise. Le Fonds monétaire international table ainsi sur une contraction de 4,9% du PIB mondial en 2020.

L'impact négatif sur les ménages à bas revenus est particulièrement sévère, et pourrait compromettre les progrès considérables qui ont été accomplis en matière de réduction de l'extrême pauvreté dans le monde depuis les années 90.

Le ralentissement mondial a affecté le commerce international, dont les échanges ont baissé de près de 3,5% en glissement annuel au cours du premier trimestre, en raison de la forte chute de la demande de biens et services, de l'effondrement du tourisme international et des ruptures d'approvisionnement provoquées par les mesures de confinement ainsi que par les restrictions sur les échanges.

Le marché pétrolier reste déprimé par les perspectives de la demande en or noir. Les perspectives de redressement des prix du pétrole sont très incertaines. Sur la base des contrats à terme du pétrole, une reprise lente et partielle est prévue, avec un léger redressement d'ici fin de 2020.

Le cours moyen du baril de pétrole au comptant est estimé à

36,20 dollars d'ici fin 2020. Les courbes de prix des contrats à terme indiquent que les cours devraient augmenter par la suite, pour atteindre 46 dollars en 2021 pour le Brent.

La demande mondiale de pétrole, selon le Fonds monétaire international (FMI), devrait fortement baisser cette année, en raison de la paralysie économique planétaire générée par la pandémie de Covid-19. Cette chute ramènerait la consommation mondiale à son niveau de 2012,

Sur le plan national, l'on relève un double choc macroéconomique et budgétaire : une forte perte de recettes due à l'effondrement des cours mondiaux du pétrole, une incidence économique négative sur l'activité intérieure non pétrolière et une aggravation des tensions sur les dépenses à la suite des mesures prises par le gouvernement pour faire face aux effets de la Covid-19.

D'après les projections, il est attendu un frémissement de l'activité économique nationale avec une croissance positive de 0,5% en 2021, contre un fléchissement de l'activité économique de 8,6% en 2020.

En 2020, la demande intérieure fléchirait de 40,6% contre une croissance de 0,7% en 2019. Au titre des échanges extérieurs, les importations et les exportations baisseraient respectivement, en termes réels, de 46,6% et 56,2%.

Du côté de l'offre, cette récession s'explique par les contreperformances de tous les secteurs d'activités. Le secteur hors pétrole poursuivrait son ralentissement en lien avec le repli plus prononcé de l'activité économique dans les secteurs sylviculture et exploitation forestière, transports et télécommunications ainsi que les administrations publiques.

Les grandes lignes de l'orientation budgétaire pour 2021 seront fondées sur la poursuite du rétablissement de l'équilibre macroéconomique et plus particulièrement des finances publiques. Il s'agira de poursuivre une politique budgétaire prudente qui vise la réduction du déficit du solde primaire hors pétrole.

L'accent sera mis :

Premièrement, sur la mobilisation des recettes internes hors pétrole, Deuxièmement, sur la rationalisation des dépenses budgétaires afin de créer un espace budgétaire qui permettra de financer les investissements prioritaires et les dépenses sociales ; Troisièmement, sur la poursuite des négociations avec les créanciers commerciaux en vue de la restructuration de la dette publique ; Quatrièmement, sur le ciblage amélioré des subventions.

Ces grandes orientations permettront de préserver la viabilité et la stabilisation budgétaires à moyen terme, en vue de la restauration de l'équilibre budgétaire.

Les choix budgétaires seront en cohérence avec les grands axes du Plan national du développement (PND) déjà validés dans le cadre de la loi de finances 2020, et s'appuyant sur une politique économique qui vise la stabilisation et la relance de l'économie congolaise.

Le projet de loi de finances pour l'année 2021 se fonde sur les agrégats macroéconomiques suivants, relatifs au secteur pétrolier :

Production pétrolière nationale : 125,7 millions de barils ; prix de baril du Brent : 46 dollars ; décote appliquée au pétrole congolais : 1 dollar ; prix du brut congolais : 45 dollars ; taux de change : 1 dollar = 550 FCFA ; taux de partage : 27,2%.

D'autre part, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre les mesures suivantes :

En matière de ressources :

la modernisation de l'administration fiscale, grâce notamment à la généralisation de la bancarisation de la collecte des impôts, à travers l'institution des Guichets uniques de paiement (GUP) qui serviront à moyen terme d'outils pour l'encaissement de tous les impôts, taxes et autres redevances versés au profit de l'Etat et autres collectivités ; l'élargissement de l'assiette fiscale ; la rationalisation de la dépense fiscale ; la modernisation des procédures relatives aux recettes du domaine ; l'amélioration des recettes de services et de portefeuille ; l'optimisation de la mobilisation des ressources extérieures.

En matière de dépenses :

la recherche d'une meilleure efficacité de la dépense publique notamment en matière d'investissement ; la priorité accordée aux dépenses liées à la crise sanitaire et au soutien du secteur productif ; la prise en compte des conséquences du transfert des compétences de certains secteurs aux collectivités locales (enseignement et santé notamment) ; la prise en charge des opérations électorales ; l'opérationnalisation de la caisse d'assurance maladie universelle ; l'amélioration du ciblage des subventions.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le projet de budget pour l'année 2021 se décline ainsi qu'il suit :

Les ressources budgétaires sont projetées à 1846 milliards 109 millions de francs FCFA, contre 1525 milliards 297 millions dans

le budget 2020 réajusté, soit une augmentation de 21%. Ces ressources comprennent entre autres :

Des recettes fiscales de 686 milliards 300 millions de francs CFA dont : Impôts et taxes intérieurs : 576 milliards 331 millions de FCFA ; Droits de douanes : 110 milliards de FCFA ; Des dons, legs et fonds de concours de 45 milliards de francs CFA ; Des cotisations sociales reconduites : 53 milliards (490 millions de FCFA) ; Des autres recettes de 1061 milliards 288 millions de francs CFA dont : Redevance forestière : 3 milliards 700 millions de francs CFA ; Recettes pétrolières : 1027 milliards 119 millions de francs CFA ; Recettes minières : 500 millions de francs CFA ; Dividendes : 3 milliards de francs CFA ; Droits et frais administratifs et autres : 27 milliards de francs CFA ;

Les dépenses budgétaires sont quant à elles projetées à 1615 milliards 907 millions de FCFA en 2021 contre 1630 milliards dans le budget réajusté de 2020, soit une baisse de 1%. Ces dépenses se composent entre autres des :

charges financières de la dette : 105 milliards 800 millions de FCFA ; personnel : 382 milliards de FCFA ; biens et services : 173 milliards 270 millions de FCFA ; transferts : 472 milliards 280 millions de FCFA ; investissement : 315 milliards de FCFA ; autres dépenses (charges communes) : 61 milliards de FCFA Budgets annexes : 6 milliards 533 millions de francs CFA Comptes spéciaux du trésor : 100 milliards de francs CFA.

Compte tenu de la politique budgétaire prudente du gouvernement, qui vise la réduction du déficit du solde primaire hors pétrole par la maîtrise de la dépense publique, le projet de loi de finances pour l'année 2021 prévoit, un excédent budgétaire évalué à 230 milliards 202 millions de FCFA.

En financement, les ressources de trésorerie, prévues pour un total de 129 milliards de francs CFA, sont constituées des prêts projets pour un montant de 114 milliards de francs CFA ainsi que du remboursement des prêts Etats de 15 milliards de francs CFA.

S'agissant des charges de trésorerie, la restructuration de la dette demeure le point essentiel de la stratégie globale. Toutefois de manière régulière, l'Etat aura à faire face à des charges liées à l'amortissement de la dette envers des partenaires extérieurs et intérieurs. Les charges de trésorerie sont prévues pour un total de 789 milliards 100 millions de francs CFA, se déclinant ainsi qu'il suit :

amortissement de la dette extérieure : 570 milliards de francs CFA ; garanties et avals : 15 milliards de francs CFA ; remboursement obligations : 48 milliards 100 millions de francs CFA ; remboursement dette intérieure : 156 milliards de francs CFA ;

Il résulte de tous ces éléments un déficit de financement et de trésorerie de 660 milliards 100 millions de francs CFA, qui sera résorbé en partie par le solde budgétaire, à hauteur de 230 milliards 202 millions de francs CFA.

Il existera un gap de financement d'environ 430 milliards de francs CFA, dont le bouclage dépendra de plusieurs facteurs liés à la fois aux résultats des négociations de la restructuration de la dette avec les traders ; au bon suivi du programme économique et financier ; à l'amélioration de la conjoncture économique et de la situation sanitaire ainsi qu'à la recherche d'autres financements comme :

le rééchelonnement de la dette extérieure ; le soutien des institutions telles que la BEAC et la BDEAC ; les facilités d'urgence ; les appuis budgétaires des partenaires traditionnels au développement (Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Agence française de développement et la Banque africaine de développement) ;

Toutefois, un plan de financement sera négocié avec les différents créanciers et partenaires techniques financiers, en vue d'aboutir à une solution plus adaptée au contexte actuel de crise.

In fine, l'objectif du présent projet de loi de finances 2021, élaboré dans le contexte de crise multiforme que nous connaissons, est de permettre de mettre un terme à une gestion budgétaire trop dépendante de l'endettement, et adopter une gestion budgétaire prudente basée sur les ressources internes.

Prenant la parole, son Excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat a relevé que le projet de budget pour l'exercice 2021 avait globalement pour principal objectif d'amorcer un nouveau cycle : il s'agit pour les pouvoirs publics de mettre fin à la récession actuelle et de poser les bases d'un redressement durable de notre pays.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant loi de finances pour l'année 2021. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos les travaux du Conseil et levé la séance.

Commencée à 11h30, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 16h 15.

Fait à Brazzaville, le 05 octobre 2020
Le ministre de la Communication et des Médias,
porte-parole du gouvernement,
Thierry Lézin MOUNGALLA/-

GRÈVE À LA SOPÉCO

Les syndicalistes prêts à négocier avec la direction

La Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopéco) est à nouveau paralysée par un mouvement de grève lancé depuis le 23 septembre dernier. Les travailleurs réclament le paiement de cinq mois d'arriérés, tandis que les dirigeants sociaux leur proposent deux mois avant la fin de l'année.

Les dirigeants sociaux de la Sopéco et les grévistes n'arrivent pas à trouver un terrain d'entente au sujet de la crise sociale qui prévaut au sein de l'entreprise. Les deux parties s'accusent mutuellement de la dégradation de la situation et des manques à gagner dus à la cessation de travail depuis deux semaines.

Le secrétaire général du syndicat le postier, Gestas Ngami Ndzala, accuse la direction générale de refuser toute possibilité de négociations. Les responsables auraient refusé de répondre à cinq convocations et une invitation de la part de l'inspection de travail. La direction départementale de travail leur a délivré un procès-verbal de non conciliation, conformément à l'article 242 du code du travail. « Notre grève est tout à fait légitime », a insisté Gestas Ngami Ndzala.

En réaction à un appel lancé la veille par la directrice générale, Ludovique Mbossa Mabwere, invitant les receveurs des bureaux de poste à regagner leurs postes de travail, les travailleurs ont voulu manifester ce 6 octobre devant le siège de la société, mais ils en ont été empêchés par la police. Ils contestent la démarche unilatérale de la direction générale qu'ils jugent contraire au code du travail.

Les grévistes se disent néanmoins ouverts au dialogue afin d'apaiser le climat social à la Sopéco. « Nous invitons la direction générale à revenir autour de la table afin de trouver un compromis. La majorité des entreprises publiques payent à partir de l'indice 300, au niveau de la Sopéco, nous sommes payés à l'indice 160. Les différends dans une entreprise sont réglés autour d'une table et non par les bras de fer ou par médias interposés », a lancé Gestas Ngami Ndzala.

Outre le paiement des arriérés de salaires, les travailleurs revendiquent leur avancement et plus de transparence dans la gestion des revenus de poste mobile, un nouveau produit de l'entreprise.

Fiacre Kombo

PARLEMENT

Un rapport du Sénat note une chute de -26,5% des activités économiques au Congo

Dans son dernier rapport publié, le 26 septembre dernier, la Commission affaires juridiques et administratives (CAJA) du Sénat a révélé que depuis le début de la crise sanitaire due au coronavirus, les activités économiques nationales ont chuté de -26,5%.

La raison de cette chute est consécutive de façon générale à l'évolution récente de l'économie traduisant une réelle tendance négative depuis le début de la pandémie. Cependant, le même rapport souligne qu'au regard de l'amélioration de la situation sanitaire et la nécessité de donner un peu plus de souffle à l'économie nationale, on a adopté de nouvelles mesures ainsi que la reconduction de certaines jugées actuelles.

Le document souligne également que les différentes branches de l'économie, dans presque tous les secteurs, étaient à la baisse, malgré la légère amélioration enregistrée à la fin du mois de juin, suite aux deux premiers paliers de déconfinement. Ainsi, l'hôtellerie, la restauration, les industries agroalimentaires, la maintenance tertiaire, les transports et commerces dits non essentiels, qui sont, du reste, des secteurs porteurs après le Covid-19 sont concernés.

Quant à l'amélioration de la situation sanitaire, le rapport indique que les données épidémiologiques collectées durant les vingt premiers jours du mois de septembre permettent d'observer un ralentissement de la propagation de l'épidémie au Congo.

Sur 3156 personnes testées à Brazzaville, entre le 1^{er} et le 20 septembre, 112 seulement ont été déclarées contaminées. A Pointe-Noire, 189 personnes ont été contaminées sur 2097. Le nombre de personnes guéries, pendant la période sous revue avoisine les 200 en passant de 3748 à 3920.

Jean Jacques Koubemba

BRAZZAVILLE

Le président de l'intersyndicale du CHU-B licencié

Victor Bienvenu Kouama, agent du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B), président de l'intersyndicale de la structure hospitalière, vient d'être licencié.

« Nous soulignons par la présente votre licenciement, en vertu de l'article 70.5, lequel est applicable immédiatement », peut-on lire sur la note de licenciement, signée, du directeur général du CHU-B, Denis Bernard Raiche, le 5 octobre.

Selon le même document, Victor Bienvenu Kouama est reproché d'avoir tenu des propos injurieux, proféré des allégations mensongères à l'endroit des autorités politiques. Il aurait produit des faux et usé de faux pour obtenir déloyalement des marchés.

« L'exercice du droit syndical ne doit pas avoir pour conséquence des actes contraires aux lois, règlements et usages, notamment ceux prévus par les textes régissant le CHU-B », indique l'article 29 du règlement intérieur du centre hospitalier évoqué dans la lettre de licenciement. Un autre rappel de la part de la direction : l'article 10 de la Convention collective applicable aux travailleurs du CHU-B, traitant de liberté syndicale, qui stipule que l'exercice de ce droit ne permet pas aux travailleurs de poser des actes contraires à la réglementation en vigueur.

Il faut souligner, qu'il y a quelques semaines, l'intersyndicale du CHU-B et une frange des travailleurs ont manifesté à maintes reprises leur mécontentement



Victor Bienvenu Kouama

sur la gestion de la structure hospitalière par le directeur général sortant, le Canadien Sylvain Villiard. Ils ont d'ailleurs proposé au gouvernement la congolisation de ce poste, autrement dit la nomination d'un Congolais à la tête de cette structure hospitalière, contrairement au mémorandum d'entente signé entre le CHU de

Brazzaville et l'université de Montréal.

En dehors du fait que certaines langues se sont déliées pour fustiger la procédure du licenciement, le sujet ne manquerait, sans nul doute, pas de rebondissements au cas où Victor Bienvenu Kouama prendrait la parole.

Rominique Makaya

EDUCATION

De nouvelles approches pédagogiques envisagées pour des solutions adaptées en période de crise

La vingt-deuxième session du conseil national de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation s'est ouverte le 6 octobre à Brazzaville, sous le patronage du ministre en charge dudit département, Anatole Collinet Makosso.



Les participants

L'objectif est non seulement de tirer des leçons à mi-parcours de l'expérience de la continuité pédagogique amorcée depuis la période de confinement que le Congo vient de vivre, mais aussi envisager des perspectives pour réussir la rentrée scolaire 2020-2021 et ensuite chercher à pérenniser les acquis en matière d'éducation.

Cette rencontre, qui durera trois jours, sera l'occasion, entre autres, aux participants de voir de fond en comble les dispositifs éducatifs classiques, les approches additionnelles préconisées par le gouvernement pour garantir une éducation de qualité et intégrale dans ce contexte de

crise due au coronavirus.

« Pourtant, l'école congolaise, en dépit de ses avancées constatées, demeure malade et mérite des thérapies appropriées. Or, pour envisager la thérapie efficace d'une maladie, il faut partir d'un bon diagnostic », a déclaré dans son mot d'ouverture le ministre en charge de l'Enseignement primaire, secondaire, et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso.

A propos d'un premier effort vers cette viabilisation, Anatole Collinet Makosso, a signifié, qu'il est donc impératif que l'innovation et la créativité accélérées par cette crise servent de leviers pour rendre les systèmes

éducatifs plus justes, inclusifs et résilients. Cette réouverture des écoles ne consistera pas simplement à reprendre les choses là où elles ont été laissées. Tous en assurant la continuité de l'apprentissage, en répondant aux objectifs d'apprentissage, en offrant des cours de rattrapage et en organisant des examens, les enseignants et cadres du système éducatif devront également anticiper des défis supplémentaires résultant des conséquences directes et indirectes de la pandémie à covid-19 et de l'isolement social, sur le système éducatif ainsi que sur la population scolaire et la communauté tout entière.

Guillaume Ondzé

SANTÉ PUBLIQUE

Le CHU de Brazzaville veut améliorer son offre de soins

La directrice des ressources humaines du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHUB), Chiara Raffelini, a annoncé le 6 octobre le recrutement de plus de cent-vingt agents pour impulser l'offre de soins et rehausser le niveau des compétences des agents de la structure sanitaire.



Chiara Raffelini

L'initiative fait partie du mandat de l'unité de santé internationale (Université de Montréal) en collaboration avec le Congo. La deuxième phase de recrutement par voie de concours concernera les agents paramédicaux, infirmières, techniciens et autres afin de rehausser le niveau des compétences. « Ce recrutement nous permettra de renforcer les équipes cliniques et le personnel soignant de l'hôpital. Il y a du pléthore au niveau du personnel administratif mais nous sommes en train d'évaluer la pertinence, le niveau de compétence et la qualité. Nous menons

une réflexion pour réemployer ce personnel au terme de sa formation. D'ailleurs plusieurs de ces agents amélioreront leurs connaissances en information à l'école paramédicale », a indiqué Chiara Raffelini.

Durant deux semaines, la phase de pré-emploi permettra aux postulants de faire des visites bilancielles, présenter un certificat médical afin de donner à l'employeur une information fiable des futurs employés. « Les candidats doivent se présenter physiquement parce que nous créons un contact avec eux puis nous examinons leur motivation

car nous tenons à rehausser de façon pérenne les services au CHU de Brazzaville », a ajouté Chiara Raffelini.

Le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville est la référence hospitalière congolaise. Il a été créé par la loi n° 008/87 du 7 février 1987. Etablissement public à caractère administratif et social, ce centre est doté de la personnalité morale tout en étant sous la tutelle du ministère de la Santé.

Il s'agit d'un centre chargé de soins tertiaires, de la formation et de la recherche biomédicale. Il est lié à l'Université Marien-Ngouabi par un contrat et compte dans son personnel un nombre considérable de médecins enseignants à la Faculté des sciences de la santé. Le CHU de Brazzaville est administré par un comité de direction, organe délibérant et dirigé par un directeur général. Celui-ci dispose de trois organes consultatifs, le conseil d'établissement, la commission médico-technique et la commission paritaire d'avancement.

En dehors des organes de direction et de gestion, il existait trois autres directions qui parfois ont connu de modifications de dénomination : la direction de l'administration du personnel, la direction des affaires médicales et la direction économique et financière.

Fortuné Ibara

Le Congo réactualise son plan de riposte à Ebola

Suite à la réapparition de l'épidémie d'Ebola dans la province de l'Equateur en République démocratique du Congo (RDC), le 1er juin dernier, les autorités du Congo-Brazzaville ont procédé à la réforme du plan national de riposte à la maladie afin d'éviter une éventuelle importation des cas.

Le nouveau plan a été présenté, le 5 octobre par la direction générale des épidémiologies et de la lutte contre la maladie. Ce plan qui détaille les efforts à fournir ainsi que les besoins en termes d'infrastructure, de personnel, de moyen de communication et de matériel, permettra au gouvernement de mobiliser les moyens à travers les partenaires.

Si la RDC compte à ce jour plus de cent vingt-huit cas, le Congo n'a pas encore enregistré de cas positif mais certaines localités des départements de la Likouala, de la Cuvette et des Plateaux restent en alerte rouge à cause de leur proximité avec les localités voisines (Lilanga et Bomongo) dans la province de l'Equateur. Cette menace est accentuée par les flux commerciaux entre les populations habitant le long du corridor fluvial.

Selon la ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, cette révision devrait permettre aux acteurs concernés par la lutte contre cette épidémie de revoir leur stratégie en activant les comités locaux, en identifiant les espaces devant abriter les centres d'isolement, en maintenant la communication avec les experts de la RDC et bien d'autres.

Estimé à plus de quatre milliards de FCFA, ce plan sera mis en oeuvre en trois phases à savoir la phase pré épidémique, épidémique et de consolidation. Les ambassades des Etats-Unis d'Amérique et de Chine au Congo ainsi que le système des Nations unies par le biais de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations unies pour l'enfance qui ont contribué à l'élaboration de cette stratégie de riposte à Ebola souhaitent que celle-ci soit lancée afin d'éviter les contraintes d'ordre pratique.

Rude Ngoma

CYBER CRIMINALITÉ

Le Congo et l'Unicef pour la protection de l'enfant en milieu scolaire

Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon juste Ibombo, assisté de son collègue de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, a échangé ce 6 octobre avec la représentante du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) au Congo, Micaela Marques de Sousa, sur les questions liées aux violences de genre, particulièrement celles en milieu scolaire et en ligne.

La rencontre a été l'occasion, pour les deux parties, de dresser la feuille de route concernant notamment le rapport de l'étude sur les violences de genre et en ligne en milieu scolaire menée par l'Unicef, le cadre juridique, la sensibilisation et la vulgarisation de la cyber législation, et les problèmes de violences en perspective de la rentrée scolaire 2020-2021.

Selon cette étude, plus de sept élèves sur dix au Congo subissent des violences dans les écoles et en ligne. Elle révèle qu'un grand nombre d'adolescents dans le pays, en particulier les filles, sont touchés par la violence, y

compris celles en ligne. « Le projet porte sur cette mobilisation et sensibilisation des résultats d'une étude qui a été faite dans le milieu scolaire en ligne pour protéger les enfants de toutes formes de violences. Nous allons, donc avoir une feuille de route pour le lancement et la sensibilisation au niveau national », a indiqué la représentante de l'Unicef au Congo,

Pour le ministre en charge de l'Enseignement primaire et secondaire, l'étude réalisée par l'Unicef devra être présentée au public avec un échantillon d'établissements scolaires et de jeunes élèves retenus dans le pays.

Cette étude, dit-il, mobilisera l'ensemble de la population, de la communauté éducative nationale sur les risques du harcèlement et des violences faites en ligne

et en milieu scolaire.

« L'étude menée par l'Unicef est un plaidoyer de sensibilisation visant à mettre la jeunesse et particulièrement la jeunesse féminine à l'abri de la violence, de l'intrusion dans la vie privée de chacun des jeunes, au travers des moyens de communication, mais aussi des personnes immorales qui violent l'intimité de la

jeunesse par le biais des réseaux sociaux », a fait savoir le ministre Anatole Collinet Makosso

Pour sa part, Léon juste Ibombo a rappelé que son département a mis en place une législation qui permet de protéger les libertés individuelles dans l'espace numérique, d'où la nécessité de sensibiliser tous les acteurs à propos. « Notre ambition est donc de sensibiliser toutes les parties prenantes, afin de prévenir les cyber harcèlements qui arrivent très souvent mais aussi d'autres atteintes aux libertés individuelles dans l'espace numérique », a-t-il déclaré.

Gloria Imelda Lossele

« L'étude menée par l'Unicef est un plaidoyer de sensibilisation visant à mettre la jeunesse et particulièrement la jeunesse féminine à l'abri de la violence, de l'intrusion dans la vie privée de chacun des jeunes, au travers des moyens de communication, mais aussi des personnes immorales qui violent l'intimité de la jeunesse par le biais des réseaux sociaux »

CAMEROUN

L'opposition menace de boycotter les élections régionales

La convocation des élections régionales laisse augurer un nouveau bras de fer entre le pouvoir et l'opposition qui dénonce « l'inertie » autour de la mise en œuvre de la décentralisation et du statut spécial pour les régions anglophones, promesses phares issues du dialogue d'octobre dernier. Ces scrutins prévus par la Constitution depuis 1996 sans être tenus, sont désormais fixés au 6 décembre prochain.

A la date indiquée, il sera organisé un scrutin indirect au cours duquel des collèges électoraux choisiront 90 conseillers régionaux aux pouvoirs limités, dont 20 représentants de chefferies traditionnelles. Dans cette perspective, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) de Maurice Kamto et le Front social-démocrate que dirige Ni John Fru Ndi disent qu'ils boycotteraient l'élection. Ce qui n'est pas le cas du mouvement de l'opposant Cabral Libii, le Parti camerounais pour la réconciliation nationale.

Le dirigeant du MRC a, en ce qui le concerne, appelé récemment à des manifestations populaires « pour faire partir le président Paul Biya » qui a annoncé la tenue de nouvelles élections avant la réforme du Code électoral et la non résolution de la crise anglophone. Ce leader de l'opposition assure qu'en dépit de ses appels à manifester qui vont se poursuivre, il est toujours disposé à dialoguer avec l'actuel chef de l'Etat camerounais.

Estimant que sans mise en place effective des conseils régionaux,

il est impossible d'appliquer la loi sur la décentralisation, les leaders de l'opposition dont ceux des groupes armés séparatistes appellent les populations anglophones à ne pas participer à ces élections qu'ils considèrent comme « illégitimes ».

Répondant à cette préoccupation, le gouvernement, par la voix de Paul Atanga Nji, ministre en charge de l'Administration territoriale, menace d'agir contre toute tentative de troubles à l'ordre public et de « réprimer toute insurrection » en vertu d'une loi antiterroriste. « *Il nous est revenu que certains responsables de partis politiques en perte de vitesse ont lancé des mots d'ordre irresponsables en posant des préalables pour la tenue de l'élection des conseils régionaux, faute de quoi ils engageront des actions visant à déstabiliser les institutions républicaines et contre celui qui les incarne, son Excellence Paul Biya* », relève-t-il.

Le gouvernement qualifie d'imposture les revendications de l'opposition



Jugeant les déclarations de l'opposition de prétextes fallacieux, le ministre prévient qu'elles exposent leurs auteurs à de graves représailles. « *Refuser de participer aux élections et prétendre défendre les intérêts du peuple camerounais, sans mandat électif, est une imposture qui ne saurait prospérer*

Maurice Kamto, le leader de l'opposition au Cameroun. Nous y veillons », martèle Paul Atanga Nji. Pour montrer à l'opinion nationale et internationale que les choses avancent, le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji, souligne que la tenue de ces élections régionales - les premières au Cameroun - constitue « un pas de géant » et une

réponse au désir exprimé par les Camerounais d'une plus forte « décentralisation ». Les élections régionales vont se tenir, alors que le Cameroun est secoué depuis longtemps par une crise dans les régions anglophones, qui a des causes assez lointaines.

En effet, après la Première Guerre mondiale, cette ancienne colonie allemande, avait été partagée par la Société des nations (ancêtre de l'ONU), entre la France et le Royaume-Uni.

La partie française accéda à l'indépendance en 1960. Un an plus tard, celle sous tutelle britannique (le Nord majoritairement musulman) opta pour son rattachement au Nigeria, mais l'une de ses zones se rattacha au Cameroun francophone, pour former une République fédérale à partir du 1er octobre 1961. Douze ans plus tard, soit en 1972, un référendum mit fin au fédéralisme. C'est à partir des années 1990, sous la présidence de Paul Biya, que les revendications anglophones vont se multiplier en faveur d'un référendum d'indépendance.

Nestor N'Gampoula



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ LE QR CODE

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIAAC NEWSLETTER

L'information du Congo et de sa région en un clic !

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepêchesdebrazzaville.fr

MONNAIE OUEST-AFRICAINE/COVID-19

L'avenir de l'Eco en question

L'Eco, la nouvelle monnaie unique ouest-africaine qui devait être lancée en 2020 ne fait plus débat. La crise du coronavirus a notamment eu raison de ce calendrier.

L'Eco devait être lancé en 2020, pour remplacer le franc CFA en Afrique de l'Ouest. A moins de trois mois de la fin de l'année, la future monnaie unique ouest-africaine est au point mort. L'annonce dissonante en 2019 par les chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de l'implantation de la nouvelle devise dès 2020 semblait déjà irréaliste. En raison de l'inexistence d'une banque centrale, pouvant décider du régime de change, de la fabrication des pièces et billets, de l'adaptation des systèmes informatiques et des administrations. Il a fallu à l'Union européenne (UE) une quinzaine d'années à faire pour lancer l'Euro, sa monnaie unique.

La crise du coronavirus fait partie des raisons de ce calendrier. Il faut y ajouter la confusion et la crise interne créée par le changement annoncé du franc CFA en Eco par les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uémoa), membres de la CEDEAO, francophones, sans la consultation du Nigeria et des pays anglophones de la zone. A l'occasion du sommet de la CEDEAO à Niamey, en septembre dernier, le président nigérien Mahamadou Issoufou a invité ses homologues « à élaborer une nouvelle feuille de route tout en maintenant une approche graduelle pour le lancement de la monnaie commune ».

Yahoo Praso, professeur d'économie à l'université de Bouaké en Côte d'Ivoire, y voit un simple « report, et une question de volonté politique. Cinq années suffisent pour y arriver, en dépit des discordances » entre

les pays, exprimées notamment par le Nigeria, poids lourd de la CEDEAO. En effet, Abuja exige, pour s'engager dans une véritable union monétaire, que les pays de la zone FCFA rompent totalement leurs liens avec la France, pour entreprendre une « réforme ». Les pays de la zone franc redoutent, quant à eux - à tort ou à raison - de tomber dans l'instabilité monétaire que connaissent leurs voisins de la Zone monétaire d'Afrique de l'ouest (ZMAO : Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigeria et Sierra Leone). Chaque pays a sa monnaie.

Pour le Pr Yao Praso, « c'est une bonne chose pour les pays ouest-africains d'avoir une monnaie unique, cependant il faut avoir un débat sur les critères de convergence (inflation, dette, déficit public) : ne cherchons pas à mimer l'Europe ; la mise en place d'une monnaie unique ne doit pas conduire à une politique d'austérité au détriment de la croissance et de l'emploi ». La crise économique générée par la pandémie de Covid-19, avec une chute de la croissance en Afrique de l'Ouest, a eu raison sur le respect des critères de convergence.

L'économiste et ancien ministre ivoirien Daniel Anikpo pense plutôt que l'Eco « ne va pas se faire », car « il n'y a pas la volonté politique ». Il rappelle que lorsqu'il était ministre en 2000, « on parlait déjà d'un délai de cinq ans. Nous ne pouvons pas attendre pendant mille ans que soient réglées les incompatibilités des uns et des autres ».

Noël Ndong

PAIX ET SÉCURITÉ

Les armes nucléaires un danger pour la planète

En vue d'attirer l'attention de la communauté internationale et des gouvernements sur les méfaits de l'utilisation des armes nucléaires, une réunion plénière de haut niveau a eu lieu, le 2 octobre à New York.

Cette réunion par visio-conférence et dont le Congo a participé était organisée en marge des activités liées à la journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, célébrée le 26 septembre de chaque année.

Intervenant au nom du gouvernement congolais, le ministre en charge des Affaires étrangères, Jean Claude Gakosso, a reconnu la nécessité de procéder à l'élimination des armes nucléaires. « L'évocation de la première utilisation de la bombe atomique fait évidemment remonter à la mémoire d'atroces souvenirs. Ces profondes souffrances et ces graves traumatismes dont furent victimes les populations civiles d'Hiroshima et de Nagasaki constituaient un désastre humanitaire et environnemental sans précédent. Cela s'est illustré par des millions de pertes en vies humaines et par des dégâts matériels considérables », a-t-il déclaré.

« En ce jour solennel, je voudrais saluer l'organisation de cette réunion, expression de la volonté partagée de l'ensemble de la commu-

nauté internationale qui, par sa première résolution sur le désarmement avait le pari de travailler de façon solidaire pour atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires », a ajouté Jean Claude Gakosso.

Selon lui, « le Congo qui est partie aux instruments juridiques internationaux consacrés au désarmement général et complet de la planète, notamment au traité de non prolifération nucléaire (TNP) qui constitue la pierre angulaire du régime de non prolifération, ne soutient l'utilisation de l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques et pour le bien-être des peuples du monde ».

Par ailleurs, il a précisé que « le gouvernement de mon pays plaide inlassablement pour le démantèlement de tous les arsenaux nucléaires. Il exhorte par ma voie tous les Etats membres des Nations unies à respecter leurs engagements et à maintenir un dialogue constructif afin de débarrasser le genre humain de l'holocauste nucléaire ».

Rock Ngassakys





CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

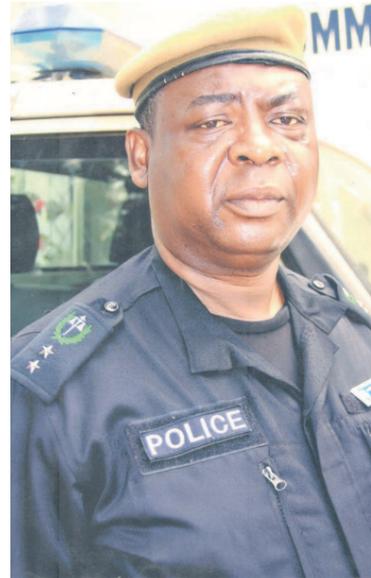
Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

✉ fondationmarcelgotene@gmail.com
 🌐 www.fondationgotene.com

NÉCROLOGIE

Les familles Morapenda et Nkodia, la veuve Morapenda née Nkodia Gaétine, informent les parents, amis et connaissances du décès de leur enfant l'adjudant-chef



de police Morapenda Matthieu Joao, survenu le dimanche 4 octobre 2020 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n° 12 bis de la rue 5 Février, derrière la gare ferroviaire non loin de l'église Chapelle des Vainqueurs à Poto-Poto. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

Martial Del Mombongo, agent des Dépêches de Brazzaville et la famille Pembellot informent parents, amis et connaissances du décès le 1^{er} octobre de Patrick

Pembellot (Pablo Mouchimba). Le deuil a lieu au domicile familial sis n°25, rue Banziri dans le marché de Poto-Poto (arrêt Mbaka).

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



RELANCE DU SPORT NATIONAL

Hugues Ngouélondélé insiste sur la formation des athlètes

Le ministre des Sports et de l'Éducation physique a invité le mouvement olympique congolais à poser les bases d'une véritable relance du sport national en investissant dans la jeunesse.

Hugues Ngouélondélé a partagé cette vision lors de l'ouverture du séminaire d'élite dirigeante organisé par le Comité national olympique et sportif congolais (Cnosc) du 25 au 26 septembre. Le ministre a, en effet, invité le gouvernement et le mouvement olympique congolais à investir dans la formation, laquelle passera, selon lui, par la création des centres de formation dont les pensionnés seront des jeunes.

« À la vérité, sans formation au niveau des fédérations sportives nationales, l'excellence sportive ne sera qu'un vain mot. La jeunesse est un atout très important, un vivier pour le développement de notre sport ; plus jeunes nous les formons, mieux cela vaut », a démontré le ministre des Sports et de l'Éducation physique avant d'ajouter : « investir dans le sport, c'est investir dans la jeunesse ». Hugues Ngouélondélé pense que le bond en avant fait par le Congo sur le plan des infrastructures sportives devrait lui permettre de poser les bases d'une véritable relance du sport au niveau national. « Grâce à ces infrastructures, nous devons contribuer à faire émerger une nouvelle génération des compétiteurs congolais talentueux, car



Hugues Ngouélondélé s'adressant au mouvement olympique congolais/Adiac
les infrastructures appellent la performance », a-t-il précisé. Avec tous ses atouts, le développement du sport en République du Congo reste toutefois un vaste chantier qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs. Face à cette évidence, le ministre des Sports entend travailler en syner-

« Dans quelques mois s'ouvriront à nous les portes de la saison sportive 2020-2021 et de l'olympiade 2021-2024, le maître mot entre le ministère des Sports et de l'Éducation physique, le Comité national olympique et sportif congolais ainsi que les fédérations sportives nationales est la cohésion au vrai sens du mot. Cette cohésion doit nous conduire vers des élections libres sans heurts et véritablement apaisées pour le bien des sportifs congolais »

James Golden Eloué

ART SCÉNIQUE

Le théâtre prend ses quartiers sur la toile

La pièce de théâtre « L'ours » a fait l'objet d'une énième représentation, cette fois-ci en ligne, le week-end dernier. Le spectacle initié par les Editions+ a été salué par les internautes congolais qui depuis près de sept mois n'ont pas droit à ce genre d'événements culturels à cause des restrictions imposées pour lutter contre le coronavirus.



Les acteurs en pleine représentation théâtrale/DR

Écrite par Anton Tchekov et mise en scène par Jean-Marie Samedy Diantsonama, la pièce de théâtre « L'ours » est une histoire hilarante autour du souvenir de la mort, la loyauté, le vivre-ensemble et le pouvoir de l'amour. D'une durée d'environ 50 min, la pièce s'ouvre sur une mélodie dramatique, accompagnant Popova, une jeune femme veuve et affectée par le décès de son mari. Près d'une année s'est écoulée depuis que son mari repose dans la tombe, mais pour elle, la pilule de la réalité est dure à avaler. Le drame du deuil ne s'étant pas encore dissipé que la voilà confrontée à Smirnov, un exploitant accablé de dettes qui réclame son argent. Désespéré et très irrité devant le refus de Popova à solder son dû, Smirnov décide de rester chez elle jusqu'à ce qu'il trouve gain de cause. « Tu es malade pendant un an, je ne bouge pas d'ici pen-

dant un an », précise-t-il. Sans nul doute, leur cohabitation ne pouvait pas être de tout repos. Et quand Popova explose à cause du comportement agaçant de Smirnov, le voisinage devient un duel insupportable face auquel la jeune femme veut mettre un terme à travers un combat mortel. Cependant, Smirnov s'avoue vaincu avant le début de la bataille. Pour Popova, c'est totalement absurde vu son tapage élaboré dans le but de réclamer sa dette. Alors, qu'est-ce qui peut bien justifier cette décision ? Smirnov s'approchant d'elle, dit : « Comme je suis furieux après moi ! Je suis amoureux comme un gamin... J'en ai la chair de poule. Brutalement, je vous aime ! J'avais bien besoin de tomber amoureux ! ». Après quelques hésitations, il la prit par la taille et les deux se mirent à danser. D'ennemis, ils devinrent plutôt

amoureux. Loin de s'imaginer ce revirement de la situation, le public a apprécié la trame de la pièce, ainsi que son rendu, plein de rebondissement et de rire. « Je suis très heureux de coordonner pour la toute première fois ce spectacle pour une représentation en ligne. Merci aux Editions+ pour l'invitation et au public qui ne cesse de nous soutenir de près ou de loin », a déclaré Jean Marie Samedy Diantsonama, au terme du spectacle. Notons que la pièce de théâtre a été distribuée sur scène par Maryse Flore Banouanina, Boris Mikala II et Patrice Moukanda ; tous membres du Théâtre des arts libres. L'auteur de la pièce de théâtre, Anton Tchekov, est un écrivain russe, principalement novelliste et dramaturge, né le 17 janvier 1860 à Taganrog et mort le 15 juillet 1904 à Badenweiler.

Merveille Atipo

DISPARITION

La Fecotae rend hommage à Ahmed Mohamed Fouly

Le président de la Fédération congolaise de taekwondo, Rock Cyr Popossi, se dit consterné par la disparition du vice-président de la Fédération mondiale de taekwondo, le général Ahmed Mohamed Fouly, décédé le 27 septembre en Egypte.



Les taekwondoïstes et tous les sportifs congolais sont affectés par la nouvelle du décès du vice-président de la Fédération mondiale, président de la confédération africaine et président de la fédération égyptienne de taekwondo. « Nous saisissons l'opportunité que vous nous offrez pour présenter à la famille de taekwondo ainsi qu'à sa famille biologique toutes nos condoléances. C'est une perte énorme pour le taekwondo », a-t-il regretté.

Décédé le 27 septembre dans un hôpital du Caire, des suites d'une crise cardiaque qui s'est compliquée, cet Égyptien a grandement contribué au développement du taekwondo en Afrique et dans le monde. C'est, en effet, sous son mandat que le continent africain a pu glaner cinq médailles d'or lors des Jeux olympiques d'été de Rio de Janeiro, au Brésil, en 2016.

Avec la disparition d'Ahmed Mohamed Fouly, c'est un acteur majeur du taekwondo africain qui s'en va. Nommé membre du Comité exécutif en 2001, puis vice-président de la World Taekwondo en 2004 et élu président de la section africaine, le général Ahmed Mohamed Fouly accordait une attention particulière au taekwondo.

Rude Ngoma

PROVINCE DU NORD-KIVU

Félix Tshisekedi en séjour de trois jours à Goma

Un des temps forts de la visite du président de la République reste la tenue de la visioconférence d'un mini-sommet de la sous-région des Grands lacs visant à scruter les voies pouvant ramener la paix dans cette partie du pays.

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, est arrivé le lundi 5 octobre à Goma, le chef-lieu de la province du Nord-Kivu. C'est en plein milieu d'après-midi que l'avion transportant le cinquième président du Congo indépendant et sa délégation a atterri à l'aéroport international de Goma. L'effervescence était totale sur le site aéroportuaire pris d'assaut des militants et sympathisants de plusieurs partis politiques et mouvements citoyens qui tenaient à communier avec le successeur de Joseph Kabange. Ce dernier a été accueilli au bas de la passerelle par les autorités nationales et provinciales, avec à leur tête le gouverneur de la province, Carly Nzazu Kasivita.

Après deux reports successifs, la visite du chef de l'Etat RD-congolais à Goma est cette fois-ci effective et s'inscrit dans la dynamique de recherche des solutions définitives à l'insécurité persistante à l'est du pays. Autant dire que la question sécuritaire sera au menu du séjour de travail présidentiel avec, à la clé, des rencontres avec les notables de cette province touchée par des incursions récurrentes des groupes armés, nationaux et étrangers. Dans la foulée, le chef de l'Etat devrait également présider plusieurs réunions sur la sécurité à l'est du pays, surtout dans la région de Beni au Nord-Kivu.

Toutefois, le mini-sommet avec les cinq chefs d'Etat de la sous-région des Grands lacs censé se tenir par visioconférence constituera le point d'orgue de ce séjour de travail hautement stratégique pour la paix dans la région. Avec ses homologues du Rwanda, du Burundi et de l'Angola, le président de la République entend aborder la problématique de la paix dans les Grands lacs sous toutes ses coutures en vue d'y trouver une thérapeutique de choc censée restaurer la paix dans la région. Un conseil des ministres des Affaires étrangères précédera la réunion virtuelle de haut niveau de ces cinq chefs d'États. Des experts des pays concernés s'attelaient déjà dimanche à la finalisation des préparatifs de ce mini-sommet.

Alain Diasso

RDC

Kisangani s'apprête à accueillir la quatrième édition de la conférence minière

Cet important forum va réunir, avant la fin de cette année, les sociétés minières, les gouverneurs des provinces, les diplomates ainsi que plusieurs personnalités du monde des affaires.

Une délégation de la présidence de la République conduite par le conseiller principal du chef de l'Etat en matière des mines et énergies, Me Ablavy Eboma, séjourne à Kisangani, dans la Tshopo, pour la mise en forme de la quatrième édition de la conférence minière de la République démocratique du Congo (RDC), prévue avant la fin de l'année en cours. Cet important forum va réunir les sociétés minières, les gouverneurs des provinces, les diplomates ainsi que plusieurs personnalités du monde des affaires.

Plusieurs séances de travail sont prévues pendant quatre jours avec le gouverneur de la province de la Tshopo, Walle Lufungula. Dans l'agenda de cette délégation composée exclusivement des membres du cabinet de la présidence de la République dont la logistique, l'intendance, la presse présidentielle et des assistants des directeurs adjoints de cabinet, il va être aussi question de visiter les différents sites où vont se tenir les travaux et l'hébergement des délégués. La délégation va tenir un point de presse à la fin de cette mission, avant son retour vers la capitale congolaise et faire le rapport à la hiérarchie.

Selon la presse présidentielle, en effet, c'est le président de la République, lui-même, qui a porté son choix sur l'ex-Stanleyville. Rappelons que les trois premières conférences avaient été tenues respectivement à Lubumbashi, à Goma et Kolwezi. La quatrième édition est la première depuis l'alternance et l'arrivée au pouvoir de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

L.D.

TAXE SUR LES TÉLÉPHONES

Guy Mafuta Kabongo veut saisir le Conseil d'Etat

Après l'interpellation du ministre en charge de ce secteur au Parlement, le député national veut saisir la justice sur ce dossier, en vue de protéger la population congolaise contre la taxe sur les téléphones dont il ne trouve jamais de justification.

Le député national Guy Mafuta Kabongo estime que la mise en place du Registre des appareils mobiles (RAM) décidé par le ministre en charge des Postes, téléphones et nouvelles technologies de la communication (Pt-Ntic) viole la loi-cadre des télécommunications en République démocratique du Congo (RDC). Dans un tweet du 5 octobre, cet élu fait savoir que l'option de saisir le Conseil d'Etat contre la mise en place du RAM était indispensable, en vue de protéger la population. Dans cette optique, Guy Mafuta s'est dit déterminé à aller jusqu'au bout de sa démarche, en rédigeant une requête pour saisir le Conseil d'Etat contre le RAM. Ceci ferait donc suite à l'interpellation du ministre des Pt-Ntic, Augustin Kibassa Maliba, avec la question orale avec débat précédemment lui adressée par le député national. « L'option de rédiger une requête pour saisir le Conseil d'Etat contre cet arrêté du ministre des Pt-Ntic concernant le dossier RAM s'avère indispensable pour protéger notre population. Je m'y mets d'ores et déjà », a indiqué Guy Mafuta. Le directeur général de l'Autorité de régulation de la poste et des



Guy Mafuta Kabongo/Adiac

télécommunications (ARPTC), fait-il savoir, dit que ce n'est ni une taxe, ni une redevance, mais plutôt une rémunération. « Le peuple appauvri va rémunérer un service public ? J'ai honte, c'est une rébellion de gestion et un abus de pouvoir », regrette-t-il dans ce tweet.

Il est, par ailleurs, rappelé que Guy Mafuta réagit ainsi après le passage du président de l'ARPTC, Christian Katende, sur Top Congo, en évoquant les avantages du RAM dont la fin de la vente des téléphones contrefaits en RDC.

Il est également indiqué qu'avec le RAM, tout utilisateur de téléphone mobile est contraint de payer une taxe selon la génération du téléphone utilisé. Pour les téléphones 2G, le prix est fixé à un dollar américain par an alors qu'à partir de 3G c'est 7 USD par an.

Pour avoir des explications sur les dispositions de cette taxe, le député national Guy Mafuta avait adressé une question orale avec débat au ministre en charge de ce secteur.

Lucien Dianzenza

ÉCONOMIE NATIONALE

Kinshasa n'exclut pas « d'améliorer » le quota des importations du ciment gris

Cent mille tonnes en provenance du Congo-Brazzaville ont transité par la capitale RD-congolaise pour l'approvisionnement du marché intérieur. Selon les indications du ministère du Commerce extérieur, les provinces bénéficiaires sont le Grand Équateur, le Grand Kasai et la Grande province orientale. Si la démarche reste incomprise dans les milieux des cimentiers, l'autorité insiste sur le fait que le quota est annuel et peut être amélioré en fonction de l'évolution de la situation interne.

La question a alimenté le débat public tout le week-end. Fervent défenseur de la protection de l'industrie locale, le ministre du Commerce extérieur, Jean-Lucien Bussa, n'a pas hésité à interdire l'importation du ciment gris et d'autres produits de première nécessité pour épargner une industrie locale fragile de la rude concurrence des pays voisins. Le cas dramatique de la Cilu par exemple avec le licenciement du tiers de son personnel à la suite de l'envahissement du marché par la vente du ciment angolais à moindre coût. Pour les cimentiers locaux, cette mesure permettait de sauver la seule industrie de transformation du potentiel enfoui dans le sous-sol du pays en richesses consommables localement. Dans la partie ouest de la RDC, l'industrie cimentière s'est dotée d'équipements et de technologies de génération récente et d'une durée de vie moyenne de 50 ans. Des centaines de millions de dollars américains ont été investis parfois dans des périodes difficiles de préparation des élections.

Pourtant, la situation a changé au début du mois de septembre. Jean-Lucien Bussa a décidé d'accorder une dérogation à la mesure

de restriction visant les importations du ciment gris et du clinker dans la partie ouest de la RDC. Sur le terrain, renseigne la lettre du ministre, il y a un besoin d'approvisionnement du marché intérieur. Par ailleurs, en difficulté dans la mobilisation des recettes, il s'avère indispensable de redynamiser le commerce transfrontalier qui ne représente pas 20 % des recettes de douanes et accises en RDC. Et puis, rien n'empêche le pays d'être plus compétitif et présent dans les marchés africains. Il suffit juste de créer de la valeur ajoutée.

Derrière le discours politique, certains analystes veulent sonder les intentions du patron du commerce extérieur. S'il faut se référer aux chiffres, explique M. Ekila, un économiste, il faut savoir que les capacités installées du secteur de la cimenterie ne sont utilisées qu'à hauteur de 30 %. Pourtant, il s'agit d'une demande en phase avec la demande locale qui reste, selon lui, très faible. Pour la partie ouest, l'on estime la capacité installée totale à 3,2 millions de tonnes par an. Par conséquent, tout besoin supplémentaire devrait théoriquement trouver une réponse appropriée à l'intérieur du pays, poursuit-il.

Mais ce n'est qu'en théorie. En effet, le pays est vaste. Actuellement, le marché est quasiment contrôlé par trois principaux acteurs situés au Kongo central. Pour l'heure, il n'existe que de nombreux projets de construction de chaîne de production intégrée dans la partie centre et la partie est du pays. Les provinces citées correspondent à ces zones en carence d'industrie cimentière.

Mais le débat est bien ailleurs, relative M. Ekila. Il serait dommage que le pays prenne des raccourcis à chaque fois pour sauver l'industrie locale, notamment ces mesures d'interdiction des importations de produits ciblés, au lieu d'attaquer le problème à la racine. La taxation influence négativement la compétitivité : « Les coûts de production de l'industrie cimentière de Brazzaville sont plus faibles du fait de la fiscalité plus attractive. Il nous appartient de faire de même pour tenir compte à notre voisin dans un marché libre ». Encore une fois, conclut-il, il revient aux autorités RD-congolaises de s'impliquer autrement qu'en jouant simplement avec des mesures contreproductives.

Laurent Essolomwa

TERRITOIRE DE FIZI/SUD-KIVU

Controverse autour de l'érection de Minembwe en commune rurale

Depuis que le ministre de la Décentralisation et Réforme institutionnelle, Azarias Ruberwa, a procédé à l'installation du bourgmestre de la commune rurale de Minembwe, en territoire de Fizi, la polémique bat son plein dans l'arène politique.

La démarche d'Azarias Ruberwa n'a pas du tout l'air de faire l'unanimité dans la classe politique. Beaucoup y perçoivent une intention délibérée de consacrer la balkanisation du pays via la cession indirecte de cette entité au Rwanda. Nonobstant leurs appréhensions, Minembwe est aujourd'hui administrée comme commune. L'évènement a eu lieu le 28 septembre dernier grâce à l'implication d'Azarias Ruberwa. Plus d'une année après leur nomination par l'ancien président Joseph Kabila, Gaz Mukiza et son adjoint ont été officiellement installés en présence d'une forte délégation politique, militaire et diplomatique.

Pour le gouverneur du Sud-Kivu et d'autres congolais partageant les mêmes convictions que lui, cette manifestation est de bon augure pour Minembwe secouée, près de quatre années durant, par une crise sécuritaire sans précédent. Théo Ngwabidje est d'avis qu'avec une administration pilotée par de nouveaux administrateurs issus des différentes commu-

nautés locales, la commune rurale de Minembwe va désormais humer l'air frais de la cohésion et de la concorde entre ses multiples composantes ethniques. Il croit à l'instauration de la paix dans cette entité qui s'inscrit désormais sur la voie de la paix. « *Nous ne voulons plus entendre des affrontements entre les enfants, la population et d'autres communautés. Nous voulons un travail d'instauration de la paix par l'armée. Que tous les enfants de toutes les communautés reviennent ici à Minembwe : les Fuliro, les Bembe, les Nyindu, les Banyamulenge, nous sommes tous des enfants de la province du Sud-Kivu* », avait-il

lancé le jour de l'investiture du bourgmestre de Minembwe et de son adjoint.

C'est dans un contexte d'insécurité ambiante sur fond d'affrontements récurrents entre des milices Mai-Mai réfractaires à l'érection de Minembwe comme commune rurale et la coalition des groupes armés Ngumino, Makanika, Twigwaheno, Adroid, etc., favorable à ce projet, que l'autorité urbaine de cette nouvelle juridiction a été installée. Aujourd'hui, un doigt accusateur est pointé sur le ministre de la Décentralisation et Réforme institutionnelle perçu comme l'instigateur de ce qui est considéré, à tort ou à raison, comme un acte de haute trahison. Ini-

tiateur d'une question orale au ministre, le député national Muhindo Nzangi en est plus que convaincu.

Pour lui, Azarias Ruberwa a profité de son autorité pour imposer « *l'installation singulière de la commune rurale de Minembwe, tambour battant* ». Cet acte de haute portée politique et symbolique, fait-il observer dans une correspondance lui adressée le 28 septembre, « *risque d'envenimer les relations entre les Congolais dans la région d'une part et raviver les suspicions d'un déclenchement du processus de balkanisation d'une partie du pays d'autre part* ». Et d'ajouter que cette situation « *plante*

notamment un décor d'une aggravation programmée de la méfiance entre les Congolais de la région ».

Abondant dans le même sens, l'ancien candidat malheureux à la présidentielle de décembre 2018, Martin Fayulu, voit dans cette initiative un projet de balkanisation et demande aux Congolais de s'y opposer avec la dernière énergie. « *Cette initiative téméraire est une sérieuse menace à l'intégrité territoriale de la RDC. J'invite le peuple congolais à la vigilance, de manière à faire échec à ce plan de balkanisation du pays* », a-t-il écrit sur son compte Twitter. Une chose est vraie, c'est que Minembwe a désormais un nouveau statut et l'on ne pourra plus faire en arrière. Ce décret, qui existe depuis 2018 à l'époque de l'ex-Premier ministre Bruno Tshibala, est aujourd'hui entré dans sa phase d'application. Il appartient aux différentes communautés locales d'enterrer la hache de guerre pour regarder dans la même direction.

Alain Diasso

« Nous ne voulons plus entendre des affrontements entre les enfants, la population et d'autres communautés. Nous voulons un travail d'instauration de la paix par l'armée. Que tous les enfants de toutes les communautés reviennent ici à Minembwe : les Fuliro, les Bembe, les Nyindu, les Banyamulenge, nous sommes tous des enfants de la province du Sud-Kivu »



**LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**

Un Espace de Vente:

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :

Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.



Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert

DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



EXPOSITION

La ville d'Anvers possède 5000 œuvres d'art congolaises

Les œuvres congolaises font partie des quinze mille que détient la ville portuaire belge, où est actuellement organisée l'exposition « 100X Congo, un siècle d'art congolais à Anvers », qui se déroule du 3 octobre au 28 mars 2021 au Museum aan de Stroom (MAS) à Anvers, avec comme commissaires la belgo congolaise Nadia Nsayi et Els De Palmenaer, conservatrice de la collection Afrique et coordinatrice des acquisitions de collections au MAS.

La ville d'Anvers développe sa collection d'art africain depuis 1920. Au cours de cette année, Louis Frank (1868-1937), secrétaire aux Colonies, a effectué un long voyage à travers le Congo. Il a apporté plusieurs objets et en a fait don au Vleeshuis, un musée à Anvers. En outre, toujours en 1920, la mairie d'Anvers a acheté mille six cents objets d'art du Congo auprès du marchand d'art Henri Pareyn (1869-1928). La collection s'est ensuite régulièrement élargie. La ville compte actuellement quinze mille objets d'art africains, dont cinq mille d'entre eux sont congolais. Une centaine d'objets sont présentés à l'exposition. Une des œuvres exposées représente le chef Nkolomonyi de Songye qui s'est rebellé contre le colonisateur belge. Il a été condamné à mort. Sa statue a été volée par les Belges. Via le marchand Paul Osterrieth, elle s'est retrouvée à Anvers et maintenant au MAS, indique le Tj. be. Le MAS travaille actuellement avec des chercheurs congolais pour cartographier l'origine de la statue. S'il y a une demande officielle de restitution, le conseil municipal d'Anvers prendra une décision à ce sujet.

En outre, explique la chaîne belge VRT, l'une des questions posées est de savoir où se situe l'avenir de cette collection. Ici ou au Congo. « C'est un peu trop facile de dire que ce sont des œuvres d'art volées », explique Nadia Nsayi, citée par la chaîne. « Nous

ne connaissons avec certitude que l'histoire d'une seule pièce. Nous ne connaissons pas l'histoire de la plupart des pièces. Le défi est donc d'enquêter plus avant et de savoir comment et pourquoi ces pièces sont arrivées ici. Mais beaucoup de coloniaux qui en ont beaucoup n'accordaient guère d'attention à l'identité des fabricants. »

Un dialogue avec les belges d'origine congolaise

Pour cette exposition, le MAS collabore avec des artistes, cinéastes et chercheurs belges et congolais et entame un dialogue avec les Anversoises d'origine belge et congolaise. Patrick Mudzekerza, écrivain, artiste et directeur du centre artistique Waza de Lubumbashi, invite le public à porter un regard critique sur l'exposition avec des interventions poétiques. Dans le film « In Many Hands » du collectif cinématographique belgo-congolais Faire-Part, vingt-cinq personnes d'Anvers et de Kinshasa donnent leurs avis sur la collection et la question de la restitution des œuvres d'art volées.

L'exposition débute avec la période du 16^e siècle, bien avant même qu'on ne parle de Léopold II, pour encadrer l'ensemble de l'exposition. Au XVI^e siècle, explique Els De Palmenaer, il y avait déjà un contact européen avec l'Afrique via les navigateurs portugais. Seuls quelques objets d'art ont été préservés de cette période, dont certains sont ac-



tuellement visibles dans le cadre de l'exposition « 100 X Congo ».

Honorer les Congolais morts lors de l'exposition universelle

La ville d'Anvers a organisé trois expositions universelles, en 1885, 1894 et 1930. Pour l'exposition universelle de 1894, cent quarante quatre femmes, hommes et enfants congolais ont été exposés des villages reconstruits pour la circonstance. Selon des documents d'archives consultés lors des préparatifs de cette exposition, sur

ces cent quarante quatre Congolais, quarante-quatre sont tombés gravement malades et huit d'entre eux en sont morts. Ces Congolais inconnus sont nommés dans l'exposition et leur histoire est également racontée. « En tant que ville, nous cherchons comment nous pouvons les honorer de manière appropriée. Leurs restes ont été enterrés dans le cimetière sur le Kiel et, après que le cimetière a été nettoyé, ils ont été déplacés vers la fosse commune sur le Schoonselhof. L'intention est d'y

installer une plaque commémorative ou un monument pour ces huit personnes », a expliqué Nabilla Ait D'Aoud, échevine de la culture à la mairie d'Anvers. Pour cette dernière, à travers cette exposition, le MAS veut contribuer au débat social sur le passé colonial de la Belgique dans une perspective de la ville d'Anvers et le musée regarde également vers l'avenir, à travers un dialogue avec les communautés concernées au Congo et dans la diaspora.

Patrick Ndungidi



MEILLEURS
PRODUITS
D'ASSURANCES
AUX MEILLEURS
PRIX

SOCIETE YA BISO
MOKO BANA MBOKA

SOCIETE YA BISO
MOKO BANA MBOKA



Assurance automobile



Assurance incendie



Assurance tous risque chantier



Assurance incendie



Assurance tous risque chantier



Assurance voyage

PLUS DE 50 ANS DE METIER,
LEADER DES ASSURANCES

EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE

VIE DES PARTIS

Jean François Kando élu président de la fédération PCT Pointe-Noire

L'assemblée générale élective de la fédération du Parti congolais du travail (PCT) du département de Pointe-Noire a eu lieu, le 3 octobre, à la permanence de la ville sous la direction du secrétaire général Pierre Moussa.

Dans son mot de circonstance, le secrétaire général du PCT a évoqué l'objectif de la campagne de restructuration en cours de son parti. Il a signifié qu'à l'issue de cette campagne, la fédération du PCT Pointe-Noire doit absolument s'installer comme un maillon fort de la solide chaîne de mobilisation des forces du PCT afin de corriger ses contres performances d'hier dans ce département. L'orateur a interpellé avec insistance les participants à l'assemblée générale et à l'ensemble des membres de ce parti à Pointe-Noire, sur la nécessité de cultiver l'unité, la cohésion, la discipline et la solidarité, facteurs-clés de succès dans toute action politique. Il a invité la fédération du PCT Pointe-Noire à jouer pleinement sa partition dans le soutien que le PCT apporte au président Denis Sassou N'Guesso et à contribuer au rayonnement du parti. « Pointe-Noire doit être à jamais un véritable vivier pour le PCT, vous devez répondre aux attentes du par-

ti, c'est le sens de l'action que vous devez mener. Mettez-vous donc au travail et pour cela vous devez être assurés du soutien de la direction politique nationale du parti. J'invoque tous les cadres et militants de la fédération à appuyer la nouvelle équipe pour maximiser l'efficacité de l'action du parti sur le terrain afin d'aborder avec sérénité et efficacité les défis présents et à venir », a-t-il déclaré.

Pour sa part le nouveau président de la fédération PCT Pointe-Noire a signifié qu'en acceptant la charge de conduire les destinées du PCT à Pointe-Noire, il mesure la grandeur et la lourdeur de la tâche qu'attend le nouveau conseil fédéral qu'il aura l'honneur de diriger au regard du contexte et de l'agenda politique du pays. Remerciant le président du comité central de son parti, Jean François Kando a pris l'engagement de renverser les tendances lors de la prochaine consultation électorale qui se pointe à l'horizon. « En



Jean François Kando, nouveau président de la fédération PCT à Pointe-Noire m'élisant à la tête du secrétariat permanent du conseil fédéral du PCT Pointe-Noire, je mesure à sa juste valeur le poids de la responsabilité qui est la mienne en tant que

«...Les défis sont nombreux, mon programme, c'est celui du parti édicté par les conclusions de son cinquième congrès ordinaire et les directives et orientations de la direction politique nationale. Notre challenge, c'est la victoire éclatante du camarade Denis Sassou N'Guesso dès le premier tour à la présidentielle 2021...»

capitaine du bateau battant pavillon PCT dans le département de Pointe-Noire. Les défis sont nombreux, mon programme, c'est celui du parti édicté par les conclusions de son cinquième congrès ordinaire et les directives et orientations de la direction politique nationale. Notre challenge, c'est la victoire éclatante du camarade Denis Sassou N'Guesso dès le premier tour à la présidentielle 2021 », a-t-il dit.

Le secrétariat permanent du conseil fédéral du PCT Pointe-Noire est composé de onze membres, Jean François Kando remplace à ce poste Victor Foudi. En plus de ce secrétariat, le conseil fédéral élu une Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de cinq membres dirigée par Gabriel Nzambila. Les participants ont adressé une motion de soutien au président du comité central, Denis Sassou N'Guesso, et une autre motion de confiance au secrétaire général Pierre Moussa.

Séverin Ibara

EXAMENS D'ETAT

Les résultats des examens techniques et professionnels performants

La délibération des résultats du deuxième tour des brevets techniques et professionnels a eu lieu le 3 octobre à Brazzaville. Le directeur des examens et concours techniques et professionnels, Joseph Moukila, a apprécié la moisson récoltée en dépit de la crise sanitaire due au covid-19.

Pour le Brevet d'études techniques (BET), quatre mille soixante-dix-neuf candidats ont été déclarés admis sur cinq mille quatre cent quatre-vingt-trois inscrits, soit un pourcentage de 73,30%. Concernant le Brevet d'études professionnels (BEP), soixante et un candidats ont été déclarés admis, sur deux cents inscrits, soit un taux de réussite de 30,65%.

Quant au Brevet technique (BT), deux cent vingt-trois candidats sont admis, sur deux cent quatre-vingt-trois inscrits, soit un pourcentage de 79,64%.

Au Brevet des techniciens forestiers (BTF), soixante-dix-sept admis définitivement, sur soixante-dix-huit inscrits.

Commentant les résultats, le directeur des examens et concours techniques et professionnels, Joseph Moukila, a indiqué que la moisson a été bonne, les enfants se sont accrochés malgré la crise sanitaire. Au plan organisationnel, il a déploré quelques difficultés rencontrées qui ne leur ont pas permis de travailler comme ils devaient, parce que, en réalité, a-t-il poursuivi, les examens devaient être proclamés depuis la mois de septembre dernier. Par conséquent, il a formulé le vœu à l'endroit du gouvernement pour que cet accompagnement attendu vienne à temps pour leur permettre également de rendre publics à temps les résultats de ces différents examens.

Concernant l'Institut de formation professionnelle et technologique de Loudima qui est une école Inter-Etat et les concours d'entrées aux lycées et collèges techniques, il a laissé entendre que les candidats sont déjà en train de s'inscrire au niveau de tous les départements et ces concours sont prévus pour le 9 octobre prochain.

Guillaume Ondzé

EDUCATION

L'Amicale Balou Constant va primer des meilleurs élèves

Fidèle à sa tradition, l'association Amicale Balou Constant (ABC) organisera le 10 octobre à Pointe-Noire, en partenariat avec Webb Fontaine Congo, la 3^e édition d'émulation des meilleurs élèves de l'école primaire Balou Constant et du collège Moë-Poaty.

Pour cette année, au total 100 élèves seront récompensés par cycle au niveau des deux plus grands établissements de l'arrondissement 4 Loandjili, au cours de cette cérémonie à laquelle assisteront les autorités politiques et administratives de la ville de Pointe-Noire, les anciens élèves, les enseignants et l'administration des écoles. Cette cérémonie qui se déroulera dans le strict respect des consignes de distanciation liées à la Covid-19 limite le nombre des participants, notamment les récipiendaires, les chefs de quartiers, des donateurs ainsi que des autorités municipales dudit arrondissement.

En effet, placée sous le parrainage de la société Webb Fontaine Congo avec l'accompagnement de la société Bralico, mais aussi le soutien du conseiller Franck Mapakou, cette émulation va récompenser les efforts

fournis par les meilleurs élèves. Elle permet de les pourvoir en fournitures scolaires, dans le cadre de la rentrée scolaire 2020-2021. Selon les organisateurs, différents lots seront remis aux récipiendaires. Il s'agit, entre autres, des tablettes, des ordinateurs, des kits scolaires constitués des sacs, fournitures scolaires, des livres au programme, mais aussi du matériel de protection contre la Covid-19 (des cache-nez, des solutions hydroalcooliques) et des enveloppes allant de 30 à 50 000 pour les plus distingués.

En récompensant les efforts fournis au cours de l'année scolaire qui vient de s'achever, cette émulation vise aussi à aider une centaine de parents d'élèves à la préparation de la rentrée scolaire 2020-2021.

Créée en 2014, l'Amicale Balou Constant est une organisation non gouverne-

mentale engagée, depuis plusieurs années, dans la défense de l'accès à l'éducation formelle et dans la promotion de l'excellence en milieu scolaire.

Elle a missions notamment de préparer l'élite congolaise aux responsabilités et aux opportunités de participer au développement de l'Afrique et du Congo à travers l'éducation.

Depuis sa création, l'ABC compte à ce jour plus de 300 membres. Elle a déjà organisé deux éditions d'émulation scolaire, une cérémonie de remise des kits scolaires à 2 000 élèves, et un vaste projet de soutien scolaire des candidats aux examens d'Etat (BAC, BEPC et CEPE).

Grâce à ce programme, l'association ABC a permis de relever le taux de succès, après le confinement, des écoles partenaires aux différents examens d'Etat.

Guy-Gervais Kitina

MATCH AMICAL

Vingt-six Gambiens pour le match contre le Congo, le vendredi prochain

Le sélectionneur des Scorpions de la Gambie, Tom Saintfiet, a retenu la liste de plus de quarante joueurs, qui sera ramenée à vingt-six avant le match qui les mettra aux prises aux Diabes rouges du Congo, le 9 octobre, au Portugal.

Ce match comptant pour la journée Fifa permettra à ces équipes d'amorcer les préparatifs des troisièmes et quatrièmes journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations, Cameroun 2022, qui devraient reprendre en novembre. Leader du groupe D avec 4 points, la Gambie jouera contre son dauphin, le Gabon (4 pts) en aller-retour, courant novembre. Elle défiera le dernier du groupe, l'Angola (0 pts), le 22 novembre et va clôturer la phase des éliminatoires face à la République démocratique du Congo (2pts).

La Gambie qui court toujours derrière la qualification à une phase finale de cette compétition croit fermement que cette année sera prometteuse. D'ailleurs, en parlant de ses ambitions, l'entraîneur Belge, Tom Saintfiet adopte souvent une attitude positive. « Ce sera difficile mais pas impossible parce que nous avons réussi à stabiliser un groupe de performance », indiquait-il dans une interview.

Liste complète

Gardiens : Modou Jobe (Jeddah, Arabie Saoudite), Sheikh Sibi (Virtus Verona, Italie), Baboucarr Gaye (Rot Weiss Koblenz, Allemagne), Salifu Senghore (FC Lahti, Finlande).

Défenseurs : Pa Modou Jagne (Sans club), Robin Utseth Björnholm-Jatta (Stjördals Blink IL, Norvège), Noah Sonko Sundberg (FK Östersunds, Suède), Omar Colley (Sampdoria, Italie), Buba Sanneh (Anderlecht, Belgique), Sheriff Sinyan (Molde FK, Norvège), Mohammed Mbye (IFÖ Bromölla IF, Suède), Maudou Jarjué (Austria Wien, Autriche), Cody Drameh (Leeds United, Angleterre), Saily Janko (FC Porto, Portugal), Sulayman Bojang (Sarpsborg 08, Norvège), Ngine Faye Njie (CasaSports, Sénégal), Dawda Ngum (BK Bronshoj, Danemark).

Milieux : Ebrima Sohna (FC Mosta, Malte), Sulayman Marreh (KAA Gent, Belgique), Yusupha Bobb (Sans club), Ebou Adams (Forest Green Rovers, Angleterre), Alasana Manneh (Gornik Zabrze, Pologne), Sainey Njie (DAC Dunajská Streda, Slovaquie)

Attaquants : Ablie Jallow (RFC Seraing, Belgique), Ebrima Colley (Atalanta Bergame, Italie), Musa Barrow (FC Bologne, Italie), Musa Juwara (FC Bologne, Italie), Modou Barrow (Jeonbuk Hyundai Motors, Corée du Sud), Steve Trawally (Al-Shabab, Arabie Saoudite), Lamin Jallow (Salernitana, Italie), Kalifa Manneh (Catania, Italie), Adama Jammeh (Etoile du Sahel, Tunisie), Yusupha Njie (Boavista, Portugal), Abdoulie Sanyang (Beerschot, Belgique), Assan Ceesay (FC Zürich, Suisse), Muhammed Badamosi (FUS Rabat, Maroc), Alasana Jatta (Viborg FF, Danemark), Nuha Marong Krubally (Granada, Espagne), Ali Sowe (CSKA Sofia, Bulgarie), Dembo Darboe (FC Shkupi, Macédoine du Nord).

Rude Ngoma

Le Complexe sportif de la ville océane reste fermé

Le département de Brazzaville ouvrira ses stades aux sélections nationales seniors messieurs et féminines ainsi qu'aux clubs engagés en compétitions africaines des clubs, alors que les autres stades du pays dont celui de Pointe-Noire n'ouvriront pas.

Privé des clubs engagés en compétition de la Confédération africaine de football, le Complexe sportif de Pointe-Noire n'ouvrira pas ses portes aux sportifs jusqu'à nouvel ordre. Le ministre des Sports et de l'Éducation physique, Hugues Ngouélondélé, l'a précisé lors de la réunion tenue la semaine dernière avec le Comité national olympique et sportif congolais (Cnosc) et la Fédération congolaise de football.

En effet, en dehors des sélections nationales seniors messieurs A et A' et les sélections des dames, l'AS Otoho et l'Etoile du Congo, engagées en compétitions africaines de football, ont reçu un avis favorable de reprendre les entraînements. « La dérogation pour l'instant n'est faite que pour le football. Peut-être progressivement va-t-on arriver à d'autres fédérations. Même le football qui a bénéficié d'une faveur, le ballon ne roulera qu'à moitié », a indiqué le ministre lors de cette communication. Soulignons toutefois que cette reprise des entraînements des équipes engagées dans les compétitions de la CAF est conditionnée par la réalisation des tests de dépistage du coronavirus à tous les joueurs et à leur staff technique. Et toute les équipes seront en régime interne durant toute la période de la compétition.

Charlem Léa Itoua

TRANSFERTS

Guy Mbenza signe pour trois ans en faveur du Royal Antwerp

L'attaquant international quitte le Cercle de Bruges, où il était arrivé en janvier, pour rallier le Royal Antwerp, un candidat aux premières places du championnat.



Le doublé inscrit par Guy Mbenza, le 16 août, face au Royal Antwerp s'est donc transformé en coup de foudre. Et dans la dernière ligne droite de ce marché des transferts, l'attaquant international congolais s'est engagé pour 3 ans, et une année optionnelle, en faveur du vainqueur de la dernière Coupe de Belgique.

L'ancien joueur de la Jeunesse sportive de Poto Poto disputera ainsi la Ligue Europa. Et sera même l'adversaire de Mavis Tchibota dans le groupe J, composé du Linzer ASK, de Ludogorets et de Tottenham.

Ce transfert de dernière minute

confirme la trajectoire positive que Mbenza donne à sa carrière. Après avoir brillé en Tunisie (11 buts en 26 matches entre décembre 2018 et janvier 2020), l'avant-centre a vite marqué les esprits en Belgique : d'abord lors des matches de préparation, puis lors de cette deuxième journée de Jupiler League et son doublé victorieux inscrit en 6 minutes.

La blessure aux adducteurs qui le tient éloigné des terrains depuis la fin août n'a pour autant pas freiné la voie qu'il s'est tracée. On attend désormais avec impatience de voir ce qui donnera son association avec Ganvoula et Tchibota en sélection. En club, son duo avec Dieumerci Mbokani doit d'ores et déjà faire saliver les chauds supporters anversoïses.

Doré en Serbie, Moussaki à l'USBCO

Dans les dernières heures du marché des transferts, Fodé Doré a retrouvé un club en Serbie, tandis qu'Herman Moussaki est prêt à Boulogne-sur-Mer

Sans club depuis juillet 2019 et son départ du Botev Plovdiv, Fodé Doré s'est engagé lundi en faveur du FK Sloga Kraljevo, pensionnaire de deuxième division



serbe. L'attaquant de 31 ans devra dynamiser l'attaque du 16e de Prva Liga (seulement 8 buts marqués en 9 journées).

Juste avant l'arrêt des compétitions en mars dernier, l'ancien Angevin avait commencé à rejouer avec les amateurs de Beaucouzé (R1, anciennement Division d'honneur), puis avait effectué un essai, sans suite, au Portugal cet été.

Longtemps annoncé à Dunkerque, Herman Moussaki file finalement chez le grand voisin, l'US Boulogne-Côte d'Opale. L'attaquant de 21 ans, barré par Dupraz à Caen, fait l'objet d'un prêt avec option d'achat. Il pourrait être associé à Cédric Odzoumo sur le front de l'attaque du 9e de National 1.

Rappelons qu'il est sous contrat jusqu'en juin 2022 avec son club formateur.

Camille Delourme

7^e ART

Le film In extremis dans la sélection officielle du festival Yarha du Cameroun

La programmation officielle du festival de cinéma Yarha de Yaoundé au Cameroun qui a lieu du 15 au 22 novembre 2020 a retenu le film In Extremis du réalisateur congolais Michael Gandoh.

La vitalité du cinéma congolais ne se dément plus aujourd'hui au regard de l'abondance des productions cinématographiques et à la qualité des films qui sont produits chaque année par la jeune génération des cinéastes congolais. Une fois de plus l'un des jeunes

Gandoh va représenter le Congo au festival Yarha, un rendez-vous annuel de cinéma qui a lieu à Yaoundé.

Yarha est aussi une plateforme internationale incontournable de promotion des œuvres cinématographiques de rencontres mais

Mbamba ...Le film In Extremis produit en 2019 de l'avis de son réalisateur va défendre dignement le Congo à ce grand rendez-vous du 7^e art.

Signalons que Michael Gandoh est un passionné du cinéma qui s'est lancé dans ce métier en intégrant un groupe de cinéma amateur Les Ngampo. Il est le créateur de la maison de production cinématographique amateur, Cineartconnexion, en compagnie de ses amis Charles Okoumou et Kevin Nguili.

En septembre 2012, Michael Gandoh a participé à un atelier de formation sur la réalisation de films fiction à l'Institut français du Congo de Pointe-Noire animé par Rufin Mbou Mikima et réalisé son premier court-métrage de 8 minutes « Oups ». Son premier long-métrage Ironie fatale a été réalisé en 2014. En 2018, il crée le Festival international des courts métrages la Pointe-Noire (FICOMP). Grâce à la maison de production Sky Vision Média, il a réalisé un court métrage au thème engagé « Alicia » un succès national et international, puisque le film a déjà été primé à plusieurs reprises.

Hervé Brice Mampouya



cinéastes congolais vient d'être honoré par la sélection du film In extremis de Michael Gandoh appelé à concourir à Yaoundé.

Produit par La Plume de Malolo Matouala et Sky Visions Médias, le film In Extremis de Michael

également un lieu de formations professionnelles aux jeunes et femmes du secteur cinéma et de découvertes des talents artistiques.

Joué par les acteurs tels Harvin Isma, Réelle Nuptia, Andrane

STÈLE DE VERQUIN

Visite de Lydie Pongault

La Conseillère du président Denis Sassou N'Guesso, cheffe du département de la Culture et des Arts au cabinet du chef de l'Etat, a eu le plaisir d'une visite guidée de la part du maire de Verquin, Thierry Tassez.

Verquin continue son ouverture au monde. Celle, symbolique, faite à nouveau au Congo le lundi 5 octobre au lieu où se dresse la stèle, symbole culturel fort raffermissant les liens Franco-Congolais, s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la commémoration du 80ème anniversaire du Manifeste de Brazzaville, ancienne capitale de la France libre.

À la tête d'une délégation, Lydie Pongault était accompagnée de Alexis Ekaba, conseiller juridique et de Jocelyn Patrick Gombet, conseiller à la communication, tous deux à l'ambassade du Congo en France. Sur place, ils ont été accueillis par Thierry Tassez et Brice Arsène Mankou, chef du projet promotion de cette stèle à l'international.

« Je me sens si bien ici, en cet endroit de mémoire commune où le symbole de cette stèle "Brazzaville, capitale de la France libre", mérite

d'être connu par les Congolais ! », s'est exprimée la Conseillère au maire de Verquin qui, en retour, lui a confié compter sur le Congo pour qu'à l'occasion de ce 80ème anniversaire de la commémoration du Manifeste de Brazzaville, cet endroit unique devienne un des lieux du développement du tourisme mémoriel Franco-congolais.

Pour Brice Arsène Mankou, le Haut-de-France où se trouve ce "pan du Congo" est une terre propice au tourisme mémoriel. Et d'expliquer que se trouvent, dans ce département, plusieurs monuments historiques dédiés à la reconnaissance des soldats morts pour la France. La stèle de Verquin trouve son sens « car, unique puisqu'au-delà du Congo, c'est la bravoure des soldats africains à travers l'action du général de Gaulle qui est reconnue pour la première fois en France ».



Lydie Pongault en visite à Verquin Haut-de-France/DR

Les représentants de l'ambassade du Congo en France ont réaffirmé le soutien de la chancellerie pour la réalisation de ce partenariat culturel. La conseillère du Chef de l'État y entrevoit d'ores et déjà plusieurs pistes culturelles pouvant raffermir les liens séculaires entre la France et le Congo.

En attendant, est déjà programmée à Verquin la semaine culturelle sur le Congo. C'est à son rythme que la ville vibrera à travers la culture, la musique, l'habillement et la gastronomie

de ce pays du Bassin du Congo.

Les organisateurs entendent : faire connaître la stèle « Brazzaville, Capitale de la France Libre » érigée en mémoire des soldats africains, morts pour la France ; commémorer cet Appel du 27 octobre 1940 en ce 80ème anniversaire ; et faire participer l'ensemble des Français, outre les Verquinois, jeunes et vieux, à cette commémoration mémorielle.

Parmi les activités prévues figure, en bonne place, une conférence sur le thème : « L'Odyssée des soldats

africains dans les deux Guerres mondiales » suivie d'une dédicace du livre « L'Odyssée des Soldats Noirs de la Guerre de 14-18 », par le Dr Brice Arsène Mankou. Des tables rondes, ateliers, contes, poésie destinés aux élèves de l'école de Verquin seront également au rendez-vous.

Le 27 Octobre, une cérémonie officielle, placée sous l'égide de Rodolphe Adada, ambassadeur du Congo en France, clôturera cette semaine culturelle.

Marie Alfred Ngoma

24° QUINZAINE DU CINÉMA FRANCOPHONE

Le film le Sapeur au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris

La Sape s'invite à la programmation du 25 septembre au 6 octobre au Centre Wallonie-Bruxelles, dans le 4^e arrondissement de Paris, à travers un documentaire de 65 mn.



Affiche du film le Sapeur de David-Pierre Fila / Crédit photo : David-Pierre Fila

Ce film de 2017 est à voir ou à revoir en présence du réalisateur au cours de la vingt-quatrième édition qui propose des portraits d'hommes et de femmes ordinaires au destin extraordinaire.

À l'origine, le film sur la Sape, acronyme désignant la Société des ambassadeurs et des personnes élégantes, a été conçu autour d'une idée du réalisateur franco-congolais David-Pierre Fila, en vue de parler de la Sape, née au Congo-Brazzaville pendant la colonisation, remise au goût du jour juste après les années d'après les indépendances.

Dans les années 70, il est question de revenir sur une mode vestimentaire qui s'est popularisée aux "deux Congo". Les sapeurs utilisent leurs armes, le vêtement, pour investir l'espace social en s'appropriant les codes

de l'élite. Ils clament leur existence à la face des hommes politiques enivrés de leurs nouveaux pouvoirs.

C'est à cette période que certains pionniers de la Sape émigrent à Paris, vitrine de la mode. Parmi eux, Jocelyn Le Bachelor, qui propose aux Parisiens des costumes audacieux dans sa boutique SAPE and Co à Château rouge. Elle est d'ailleurs classée par la revue "Monsieur" l'une des 100 Meilleures boutiques de Paris. Le réalisateur franco-congolais a réalisé son film autour de la mise en lumière de ce personnage.

En 2015, Jocelyn Le Bachelor est au cœur des reportages : "C'est mon choix" et "Black Dandy", d'Ariel Wizman ; il s'affiche sur les toiles de l'exposition "Beauté Congo" à la Fondation Cartier. Il habille Alain Mabanc-

kou pour son entrée au collège de France à la chaire de Création Artistique.

Sa boutique demeure, au fil du temps, davantage un lieu de passage pour gens curieux qu'une boutique commerciale. Un lieu unique, et l'histoire d'un homme symbole de sa génération, devenu également le "Sony Labou Tansi" de l'élégance comme il aime se définir lui-même.

La Quinzaine du cinéma francophone a également programmé, samedi 3 octobre dernier, "Sur le chemin de la rumba" de David-Pierre Fila. Ce film parle de la rumba dont le rythme s'étend tout au long des côtes africaines, du bassin du Congo, de l'Equateur, de la Côte d'Ivoire et jusqu'à Cuba qui s'en sont emparés.

M.A.N.

COMMÉMORATION

Brazzaville célèbre ses 140 ans

Créée le 3 octobre 1880, la capitale congolaise a totalisé ses 140 ans d'existence le week-end dernier. A cet effet, une exposition photo sur l'histoire de la ville et le quotidien de ses habitants a été organisée au siège de la mairie.

Cette exposition a été organisée par la mairie de Brazzaville en partenariat avec l'Institut français du Congo et la délégation de l'Union européenne (UE) au Congo. Pour l'ambassadeur de l'UE au Congo, Raul Mateus Paula, cet événement présente en filigrane Brazzaville, une ville hospitalière, cosmopolite et riche en termes de diversité culturelle. « Brazzaville qui plie mais ne rompt pas, Brazzaville qui rit, danse, chante, sape, se débrouille. Brazzaville qui veut prendre toute sa place dans le monde. Une ville qui avance, malgré tout », a-t-il indiqué.

Raul Mateus Paula a également salué les « créateurs et organisateurs de cette exposition, et tous ceux qui ont contribué à sa réalisation. A côté des autorités politiques, de la société ou des journalistes, les artistes ont également leur partition à jouer, pour témoigner à travers leurs œuvres des réalités et des espoirs de leur pays, de leur ville ».

De son côté, l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau, a rappelé l'histoire commune de la France et du Congo, notamment de Brazzaville qui a été la capitale de la France libre pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Le maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, a, pour sa part, souligné que l'histoire de Brazzaville mérite d'être étayée et contée aux jeunes générations. « En cette date d'anniversaire, je pense particulièrement au roi Makoko, à Pierre Savorgnan de Brazza, fondateur de la ville éponyme, au sergent Malamine, à l'abbé Fulbert Youlou, premier maire élu de Brazzaville ainsi qu'à tous les autres maires qui m'ont précédé à la tête de la commune. Ce mois d'octobre coïncide heureusement avec la célébration de deux événements de grande portée historique pour notre capitale à savoir les 140 ans de Brazzaville et les 80 ans de l'appel du général de Gaulle », a-t-il déclaré.

Cette exposition présente, entre autres, l'évolution architecturale de Brazzaville à travers des cartes géographiques, les patrimoines bâtis de la ville, les institutions et les personnalités emblématiques, le quotidien des Brazzavilloises et Brazzavillois.

Milan Nsatoukazi, chef de service des archives municipales, a fait savoir que Brazzaville a connu des avancées significatives depuis sa création par l'explorateur français d'origine italienne Pierre Savorgnan de Brazza à l'issue du traité qu'il avait signé avec le roi Makoko. « Nous avons considérablement évolué. Nous avons hérité le patrimoine colonial et bâti des édifices modernes », a-t-il dit.

Dix photographes de Brazzaville et Pointe-Noire ont exposé des photos montrant le vécu des habitants de la capitale congolaise en quarante tableaux. Ces photographes ont été formés dans le cadre de la célébration des 140 ans de Brazzaville par le photographe Baudoin Mouanda, une formation initiée par l'Institut français du Congo.

Rosalie Bindika